

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 2 juillet 2024, à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**      Ordre du jour

CA      Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024, à 19 h.

**10.02**      Déclaration / Proclamation

CA      Direction des services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.e.s.

**10.03**      Questions

CA      Direction des services administratifs

Période de questions du public.

**10.04**      Procès-verbal

CA      Direction des services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2024 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 juin 2024.

**10.05**      Procès-verbal

CA      Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249864006

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2024.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249516005

Adjuger à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 959 811,30 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de réfection de terrain de soccer et aménagement d'une placette au parc Henri-Bourassa, autoriser une dépense de 95 981,13 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 21 115,85 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 076 908,28 \$ taxes incluses.

Appel d'offres 1143 / 7 soumissionnaires

*District(s) :* Ovide-Clermont  
*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation

### 20.02 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249516006

Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 671 441,35 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction d'une avancée de trottoir, réfection de coupe et reconstruction de sections de trottoirs dans diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement, autoriser une dépense de 67 144,14 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 51 700,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 790 286,48 \$, taxes incluses.

Appel d'offres 1145 / 8 soumissionnaires

### 20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249716003

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 442 414 \$, à 6 organismes, pour la réalisation de 8 projets pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à intervenir.

**20.04** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1246324001

Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période 2024-2025, afin de réaliser sa mission de mobilisation et de concertation territoriale conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL) et approuver le projet de convention à intervenir.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249716004

Accorder une contribution financière de 48 700 \$, issu du budget résiduel Prévention Montréal (axe 1), à la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN), pour la réalisation du projet d'intervention en transition 3 en lien avec le projet Réussite Éducative du plan de développement social de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249738006

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 23 905,58 \$ aux 5 organismes suivants : soit 4 999 \$ à La Maison des jeunes l'Ouverture pour leur activité "30e édition du tournoi de Basket de rue Montréal-Nord" qui aura lieu du 19 au 25 août 2024, 3 909,58 \$ à la Société Culture et Traditions québécoises de Montréal-Nord pour leur projet "On a pas peur de vos histoires de peur" qui aura lieu le 26 octobre 2024, 4 999 \$ au Centre de Femmes Interculturel Claire pour le projet "Nos voix comptent aussi : les jeunes s'engagent contre les violences conjugales", 4 999 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le programme d'activités soulignant les 15 ans de la Table de quartier de Montréal-Nord et 4 999 \$ à la Coopérative Multisports Plus pour le projet "Les jeux de la rue à Montréal-Nord".

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249738007

Accorder une contribution financière totalisant 18 521,75 \$ aux 11 écoles primaires et aux 5 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord en vue de la tenue des activités parascolaires pour l'année 2024-2025, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

**20.08** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1243573009

Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre du 22 avril dernier et de la Journée mondiale de l'environnement du 5 juin dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1243573008

Entériner une contribution financière de 500 \$ auprès du Centre Communautaire Annour afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire qui a eu lieu le 8 juin dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

**20.10** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1243573010

Accorder une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 29e édition du Festival Italiano qui se tiendra du 14 au 18 août 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249716005

Accorder une contribution financière totalisant la somme 43 836 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé pour la réalisation du projet Escouade Radioactive pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'appel à projets MESS Ville et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.12** Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249720005

Accorder un contrat de services professionnels, au montant de 35 413 \$, taxes incluses, à la firme Poirier, Fontaine, Architectes inc., afin d'évaluer différentes options d'implantation du projet de complexe aquatique et sportif.

**20.13** Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249941001

Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

**20.14** Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237177007

Approuver la réception de l'aide financière du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2024-2025, soit un montant maximal de 350 000 \$ pour le projet de construction d'une centaine de dos d'âne à travers l'arrondissement, un montant 16 798 \$ pour le projet d'acquisition de quatre radars pédagogiques et approuver les conventions d'aide financière à intervenir.

*Charte montréalaise des droits* Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

**20.15** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1243573013

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Circolo Ricreativo Sannicandrese inc. pour soutenir le financement du pique-nique offert au membres du club de l'âge d'or, prévu le 7 juillet 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

**20.16** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1243573012

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc. pour soutenir leur mission auprès des jeunes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

**20.17** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1243573014

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2024" qui aura lieu le 28 septembre 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

**20.18** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1243573015

Entériner une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie sans Frontières pour le financement des activités de la Fête des Mères et Pères qui a eu lieu le 15 juin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

**20.19** Contrat de construction

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1248109003

Adjuger à LK industries inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 700 480,25 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de la toiture de l'aréna Rolland et autoriser une dépense de 306 086 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 70 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 076 566,25 \$, taxes incluses.  
Appel d'offres 1147 / 6 soumissionnaires

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des services administratifs* - 1247606017

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2024.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des services administratifs* - 1247606018

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2024.

**30.03** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction des services administratifs* - 1247987010

Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2023 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

**30.04** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1241689002

Annuler la résolution CA24 10 145 relativement à une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**30.05** Recours judiciaires et règlement de litiges

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1249880003

Autoriser le règlement hors Cour au montant de 288 983,25 \$ en capital, intérêts et frais du recours judiciaire intenté par 2862-5622 Québec inc. contre la Ville en lien avec la réclamation du solde contractuel et des frais de prolongation du chantier liés au contrat pour les travaux de réaménagement du parc Sabrevois et le chalet de services et autoriser la cheffe de la Division litige contractuel, du Service des Affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors Cour.

**30.06** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1243573011

Autoriser une dépense de 250 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 10e tournoi de golf qui aura lieu le 21 août 2024, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année 2024.

**30.07** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249516007

Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés à la correction du raccordement d'égout inversé à l'adresse 11956 avenue Matte dans le cadre du contrat de réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis en 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

*District(s) :* Ovide-Clermont

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247040003

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

*District(s) :* Ovide-Clermont

**40.02** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1247987011

Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines, les contrats et autorisations de dépenses.

**40.03** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248303001

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage, pour le 10802, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**40.04** Règlement - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248311003

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de deux bacs semi-enfouis pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton sur l'avenue du Parc-Georges pour le bâtiment sis au 3500, boulevard Henri-Bourassa et 11055, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

**40.05** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249941002

Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant l'installation d'un bâtiment temporaire d'entreposage au parc Saint-Laurent dans le cadre du projet concerté "Une escale au coeur du hood" des organismes Le Centre des jeunes l'Escale et Nos jeunes à coeur.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif

**40.06** Règlement - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247177004

Autoriser dans le cadre des travaux de pavage de la chaussée prévus sur le boulevard Henri-Bourassa entre la rue Garon et le boulevard Léger et sur le boulevard Léger entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Ste-Gertrude, un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement 1500 sur l'ordre général, et ce, pour la durée des travaux soit du 19 août 2024 au 30 septembre 2024.

**40.07** Règlement - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1241689003

Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 26 septembre 2024 dans le cadre d'une soirée organisée par la Fondation Beaulieu-Blondin.

## 50 – Ressources humaines

### 50.01 Nomination

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248361005

Nommer Mme Lourdes Djana Bourdeau à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

### 50.02 Nomination

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248361004

Nommer M. Noureddine Terraz à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

### 50.03 Nomination

CA Direction des travaux publics - 1246577006

Nommer M. Hakim Haddad, au poste d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

### 50.04 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245863003

Nommer Mme Claire-Acélie Sénat, à titre de cheffe de section de la culture, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

### 50.05 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1246577004

Titulariser M. Derek Mackenzie à titre d'élagueur à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 juillet 2024.

**50.06**      Structure de service / Emploi / Poste

CA      Direction des travaux publics - 1246577003

Autoriser la création d'un poste de préposé aux travaux et entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition d'un poste d'élagueur, (emploi 601480), groupe de traitement 14-013, à la suite du départ à la retraite d'un employé.

**50.07**      Structure de service / Emploi / Poste

CA      Direction des travaux publics - 1246577005

Autoriser la création de deux postes permanents de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B, (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition de deux postes permanents d'opérateur d'appareils motorisés C, (emploi 600810), groupe de traitement 14-010.



**Dossier # : 1249864006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2024.

Il est recommandé :  
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:31

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249864006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 4 juin 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

**JUSTIFICATION**

S.O.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francis LAPORTE  
agent de recherche en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-06-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1249516005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 959 811,30 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de réfection de terrain de soccer et aménagement d'une placette au parc Henri-Bourassa, autoriser une dépense de 95 981,13 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 21 115,85 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 076 908,28 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1143 / 7 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 959 811,30 \$, taxes incluses, le contrat 1143 pour des travaux de réfection de terrain de soccer et aménagement d'une placette au parc Henri-Bourassa;  
QUE soit autorisée une dépense de 95 981,13 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 21 115,85 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 076 908,28 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:11

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249516005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 959 811,30 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de réfection de terrain de soccer et aménagement d'une placette au parc Henri-Bourassa, autoriser une dépense de 95 981,13 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 21 115,85 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 076 908,28 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1143 / 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le terrain de soccer du parc Henri-Bourassa est l'un des trois terrains de soccer à surface synthétique sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ce terrain sportif accueille les activités des clubs sportifs, les activités des organismes reconnus de l'arrondissement, la pratique libre par les citoyens de Montréal-Nord, les équipes sportives de l'école secondaire mitoyenne, les cours d'éducation physique et les activités libres des étudiants. La surutilisation du terrain a causé la détérioration prématurée du revêtement synthétique et les clôtures au pourtour.

L'appel d'offres public n° 1143 a débuté le 15 mai 2024 et s'est terminé 21 jours plus tard, soit le 5 juin 2024. Les sept (7) soumissions reçues ont été ouvertes le 5 juin 2024 à 11 h 00.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur les sites Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Au cours du processus d'appel d'offres, trois addenda ont été émis :

Addenda no1: Une demande pour les plans en format .dwg afin de réaliser l'étude photométrique.

Addenda no2: Réponses à six (6) questions:

- Une en lien avec le paiement de l'item pour la gestion des sols A-B dans le bordereau;
- La deuxième était en lien avec l'interprétation de l'étude géotechnique et la gestion des sols contaminés lors de l'excavation dans la matière granulaire;

- La troisième était en lien avec la coordination du contrat 1142 - Revêtement synthétique pour terrain de soccer au parc Henri-Bourassa;
  - La quatrième était en lien avec la quantité de chacun des modèles de banc pour la placette;
  - La cinquième et sixième question était en lien avec les travaux électriques:
    - \* La cinquième était en lien avec les unités des items électriques au bordereau;
    - \* La sixième était pour une clarification de l'item 11.4 « Fourniture des conduits TEM ».
- Addenda no3: Réponse à six (6) questions :
- Les deux (2) premières étaient les mêmes que la cinquième et la sixième question de l'addenda 2;
  - La question trois était en lien avec les luminaires électriques;
  - La quatrième était en lien avec l'utilisation des noeuds d'éclairage (variateur de lumière ou seulement éteint/allumé);
  - La cinquième était aussi en lien avec les travaux électriques et concernait la valeur maximale acceptée pour la grille de calcul;
- Finalement, la sixième question était pour obtenir un délai additionnel de cinq (5) jours ouvrables pour le dépôt des soumissions.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions étaient valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 3 septembre 2024.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA24 10 103 - 6 mai 2024: Adjuger à L.M.L. Paysagiste et frères Inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 557 349,36 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique pour terrain de soccer au parc Henri-Bourassa à Montréal-Nord, autoriser une dépense de 27 867,47 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 11 146,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 596 363,82 \$ taxes incluses. (Sommaire décisionnel: 1249516004).
- CA23 10 275 – 2 octobre 2023: Adjuger à EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC., soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale, pour un montant de 118 636,95 \$, taxes incluses, un contrat pour services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour la réfection d'un terrain de soccer / mini-soccer avec surface synthétique et aménagement d'une placette et des sentiers au pourtour du terrain sportif au parc Henri-Bourassa et autoriser une dépense de 23 727,39 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 17 795,54 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 160 159,89 \$. Appel d'offres no.1135/01 soumission. (Sommaire décisionnel: 1238361002).

### **DESCRIPTION**

Étant soucieux d'offrir un terrain sportif sécuritaire pour les utilisateurs, l'arrondissement Montréal-Nord a pu bénéficier de l'aide financière du service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre du Programme des Installations Sportives Extérieures (PISE). L'objectif principal du présent mandat est de remplacer les clôtures endommagées, remplacer les équipements désuets, de convertir l'éclairage en technologie DEL ainsi que d'aménager une nouvelle placette entre le terrain sportif et le pavillon Henri-Bourassa. Le terrain est situé dans le parc Henri-Bourassa. La zone des travaux possède une superficie d'environ 1,17 hectare et est composée d'un terrain de soccer ainsi que des sentiers qui entourent ce terrain. Le parc Henri-Bourassa appartient à la ville de Montréal, dont l'entretien est assuré par l'arrondissement.

Le parc Henri-Bourassa constitue l'un des trois terrains de soccer synthétiques sur le territoire, avec le terrain du parc Saint-Laurent et le mini terrain du parc Ottawa. Il est constamment utilisé par l'école secondaire Henri-Bourassa et par divers clubs sportifs tels que le club de soccer Montréal-Nord.

Après 14 ans d'utilisation, le terrain est rendu à sa fin de vie utile. Compte tenu de ce qui précède, l'arrondissement souhaite améliorer l'état du stade afin de fournir un équipement de qualité, sécuritaire et performant pour la pratique d'activités sportives, ainsi qu'aménager une nouvelle placette entre ce terrain et le pavillon Henri-Bourassa.

Les travaux envisagés dans ce mandat portent sur la réfection des surfaces en asphalte adjacentes, des sentiers adjacents et des clôtures. De plus, le présent contrat comporte l'aménagement d'une placette en pavés de béton préfabriqués et l'aménagement de fosses de plantation.

La source de financement est composée à 20 % de l'arrondissement et à 80 % du Programme des Installations Sportives Extérieures (PISE) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

## JUSTIFICATION

Quatorze (14) entreprises ont pris le cahier des charges et sept (7) ont déposé une soumission, soit 50 %. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mai 2024, à 11h00. Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, l'écart de prix entre la soumission reçue et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme spécialisée et le montant soumis :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	AUTRES (CONTINGENCES)	TOTAL
	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)
Salvex Inc.	959 811.30 \$	95 981.13 \$	1 055 792.43 \$
Lanco Aménagement Inc	994 453.27 \$	99 445.33 \$	1 093 898.60 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc	1 034 734.76 \$	103 473.48 \$	1 138 208.24 \$
Pavage des Moulins Inc	1 035 522.34 \$	103 552.23 \$	1 139 074.57 \$
Les Terrassements Multi-Paysages Inc	1 123 190.09 \$	112 319.01 \$	1 235 509.10 \$
Promovert Aménagement	1 203 589.34 \$	120 358.93 \$	1 323 948.27 \$
Gestion S Forget Inc	1 398 100.60 \$	139 810.06 \$	1 537 910.66 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 217 763.12 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			15.34%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			482 118.23 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			45.66%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-243 965.13 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-18.77%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	38 106.17 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	3.61%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	

L'estimation des travaux a été faite par la firme Expertise Sports design.

L'écart entre la seule soumission et l'estimation du prix du contrat est de -243 965,13 \$ soit -18,77 %.

La soumission est jugée conforme. Voir l'analyse en pièce jointe.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet 1143 de l'arrondissement de Montréal-Nord est admissible au Programme des installations sportives extérieures (PISE). L'aide financière allouée à ce projet correspond à 80 % des coûts admissibles pour un maximum de 794 774,90 \$ net de ristournes. Le financement de l'arrondissement est à raison de 20 % donc un montant de 188 585,89 \$ net de ristournes.

La dépense totale de ce contrat est de 1 076 908,28 \$ taxes incluses, ou 983 360,79 \$ net de ristournes, incluant un montant de 95 981,13 \$ taxes incluses pour les contingences et de 21 115,85 \$ taxes incluses pour les incidences. La dépense totale se répartit comme suit:

GDD 1249516005 - Contrat 1143	SGPMRS (80%)	Arrondissement (20%)	Total (100%)
Contrat	667 840.00 \$	166 960.00 \$	834 800.00 \$
Contingences	70 813.00 \$	12 667.00 \$	83 480.00 \$
Incidences	18 365.60 \$	- \$	18 365.60 \$
Total avant taxes	757 018.60 \$	179 627.00 \$	936 645.60 \$
Total taxes incluses	870 382.14 \$	206 526.13 \$	1 076 908.27 \$
<b>Total net de ristournes</b>	<b>794 774.90 \$</b>	<b>188 585.89 \$</b>	<b>983 360.79 \$</b>

Le montant de 794 774,90 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme des installations sportives extérieures (PISE) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no.23-001 (Installations sportifs extérieures CM23 0086).

Le montant de 188 585,89 \$ net de ristourne sera assumé par l'arrondissement par le règlement d'emprunt "RGCA24-10-0004 - programme de réaménagement des parcs " prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

Le budget net de ristournes requis de 794 774,90 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars):

Projet investi	2024	2025	Total
38375 Programme des installations sportives extérieures (PISE)	795	-	795
36416 programme de réaménagement des parcs	189	-	189

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi du contrat d'exécution doit être complété dans les meilleurs délais afin de ne pas perdre la subvention du programme PISE, dont la date limite est fixée à la fin de l'année en cours. Le contrat 1142, portant sur un revêtement synthétique, a déjà été octroyé. Si le présent contrat n'est pas attribué à temps, le contrat 1142 deviendra une dépense inutile.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'ensemble des utilisateurs dont les clubs sportifs, l'école secondaire Henri-Bourassa ainsi que les autres parties prenantes ont été informés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et dirigés vers d'autres sites pendant les travaux. Les citoyens sont informés par l'équipe des communications qui sera également sollicitée pour produire une communication visuelle, et virtuelle en temps et lieu.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 5 août 2024.

Fin des travaux : 3 novembre 2024.

Durée des travaux : 90 jours calendriers.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers en date du 24 septembre 2021 valide jusqu'au 23 septembre 2024, voir pièce jointe.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :  
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Johane MORIN)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Anna CHKADOVA, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed BARECHE  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-18

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1249516006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 671 441,35 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction d'une avancée de trottoir, réfection de coupe et reconstruction de sections de trottoirs dans diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement, autoriser une dépense de 67 144,14 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 51 700,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 790 286,48 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1145 / 8 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 671 441,35 \$, taxes incluses, le contrat 1145 pour des travaux de construction d'une avancée de trottoir, réfection de coupe et reconstruction de sections de trottoirs dans diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense de 67 144,14 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 51 700,99 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 790 286,48 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:08

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249516006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 671 441,35 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction d'une avancée de trottoir, réfection de coupe et reconstruction de sections de trottoirs dans diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement, autoriser une dépense de 67 144,14 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 51 700,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 790 286,48 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1145 / 8 soumissionnaires

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de son programme de réfection routière (P.R.R 2024), la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord. Des travaux de reconstruction de sections de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), sont également prévus dans ce contrat et les dépenses sont assumées par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2024, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

La construction des trottoirs sur le RAAV relève de la compétence du conseil municipal, l'arrondissement de Montréal-Nord a offert les services de sa division des études techniques afin de réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Construction Larotek inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 6 mai au 29 mai 2024 pour une durée de 23 jours. Sur les neuf (9) preneurs de cahier des charges dont la liste complète se trouve en pièces jointes, huit (8) ont déposé une soumission et un (1) a désisté ou a refusé de soumissionner. L'Entrepreneur n'a pas communiqué son motif de désistement.

La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 26 septembre 2024.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 025 - 5 février 2024 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024

- CM23 0295 - 20 mars 2023 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023. (Dossier 1239796001).

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux suivants:

### **Direction des infrastructures du réseau routier (SIRR) :**

Les tronçons de rues retenus pour les travaux de réfection mineure de trottoirs 2024 sur le RAAV sont présentés dans le tableau suivant:

RUE	DE	À
STE-GERTRUDE C/E	LÉGER	GOUIN
STE-GERTRUDE C/E	AMOS	BAYONNE
HENRI-BOURASSA C/N	ARMAND-LAVERGNE	PELLETIER
ALBERT-BROSSEAU C/S	DRAPEAU	HENRIETTA
JEAN-MEUNIER C/O	CHARLEROI	LOUIS-FRANCOEUR
JEAN-MEUNIER C/O	LOUIS-FRANCOEUR	CASTILLE
LÉGER C/S	ROLLAND	LANGELIER
LÉGER C/N	ALBERT-HUDON	ALLARD
LÉGER C/N	ALLARD	LANGELIER
LÉGER C/N	LANGELIER	CHARTRAND
LÉGER C/N	CHARTRAND	ROLLAND

### **Arrondissement de Montréal-Nord:**

- Construction des sections de trottoirs à certains endroits des rues locales de l'arrondissement;
- Réfection de pavage sur plusieurs endroits de l'arrondissement;
- Construction d'une avancée de trottoir sans fosse de plantation à l'intersection Proulx / Léger.

## JUSTIFICATION

Neuf (9) entreprises ont pris le cahier des charges et huit (8) ont déposé une soumission, soit 88.89 %. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 mai 2024, à 11h00.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les

écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	AUTRES (CONTINGENCES)	TOTAL
	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)
Construction Larotek Inc	671 441.35 \$	67 144.14 \$	738 585.49 \$
Cojalac Inc.	735 936.94 \$	73 593.69 \$	809 530.63 \$
Montréal Scellant inc.	737 428.95 \$	73 742.90 \$	811 171.85 \$
Groupe ABF	743 572.07 \$	74 357.21 \$	817 929.28 \$
Roxboro Excavation	857 827.51 \$	85 782.75 \$	943 610.26 \$
Bordures et trottoirs Mirabex Inc	925 855.16 \$	92 585.52 \$	1 018 440.68 \$
Ramcor construction Inc.	1 108 685.53 \$	110 868.55 \$	1 219 554.08 \$
Lanco Aménagement Inc	1 312 439.63 \$	131 243.96 \$	1 443 683.59 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			975 313.23 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			32.05%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			705 098.11 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			95.47%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-82 501.39 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-10.05%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			70 945.15 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse - la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			9.61%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse] x 100]			

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

Une correction a été apportée suite à une erreur d'affichage d'une décimale à l'item 56 dans le bordereau de soumission. La soumission initiale ainsi que la copie avec les valeurs corrigées sont en pièces jointes.

Malgré cette erreur, les rangs demeurent inchangés.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de -82 501,39 \$, soit - 10,05 %. Toutes les soumissions ont été jugées conformes lors de l'analyse du bordereau de prix et administrativement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **Direction des infrastructures du réseau routier (SIRR) :**

Les travaux de reconstruction de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) prévus au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2024-2025 et au programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement (PRCPR) 2024-2025 de l'arrondissement, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières - réfection mineure de trottoirs 2024.

Numéro de demande : RMT24\_MTN - Réfection mineure des trottoirs sur le RAAV

Un montant maximal de 308 980,03 \$ net de ristourne sera financé par le programme 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières.

Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 23-041 Travaux maintien des infrastructures routières CE 23 1617.

Le budget net requis (k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible dans le cadre du programme 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières et il est repartie comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

Projet	2024	Ultérieur	Total
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières.	309	-	309

La dépense du projet 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières sera assumée à 100% par la ville centre.

### **Arrondissement de Montréal-Nord :**

Un montant de 451 913,07\$ taxes incluses sera financé de la façon suivante;

Un montant de 290 441,43\$ par les règlements d'emprunt "RGCA19-10-0004, RGCA22-10-0003 et RGCA23-10-004 - programme de réfection routière";

L'autre montant, soit 161 471,64\$ plus taxes, par le surplus de l'arrondissement.

Le coût total maximal de ce contrat est de 790 286,48 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 67 144,14 \$ (taxes incluses) et des incidences de 51 700,99 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

<b>Contrat</b>					
Description des travaux	Entité	Programme	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)
Réfection mineure des trottoirs sur le RAAV	SIRR	RMT	250 043.95 \$	488.03 \$	514.89 \$
Réfection des trottoirs (local)	ARROND.		252 294.23 \$	075.29 \$	877.40 \$
Réfection du pavage	ARROND.		40 740.53 \$	841.43 \$	772.46 \$
Construction d'une				47	42

avancée de trottoir	ARROND.		40 910.28 \$	036.60 \$	950.68 \$
<b>Total contrat</b>			<b>988.99 \$</b>	<b>441.35 \$</b>	<b>115.43 \$</b>
<b>Contingences (10%)</b>					
Description des travaux	Entité	Programme	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)
Réfection mineure des trottoirs sur le RAAV	SIRR	RMT	25 004.40 \$	28 748.81 \$	26 251.49 \$
Réfection des trottoirs (local)	ARROND.		25 229.42 \$	29 007.53 \$	26 487.74 \$
Réfection du pavage	ARROND.		4 074.05 \$	4 684.14 \$	4 277.24 \$
Construction d'une avancée de trottoir	ARROND.		4 091.03 \$	4 703.66 \$	4 295.07 \$
<b>Total contingences</b>			<b>398.90 \$</b>	<b>67 144.14 \$</b>	<b>61 311.54 \$</b>
<b>Incidences Laboratoire (4%)</b>					
Description des travaux	Entité	Programme	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Laboratoire (incidence professionnelle)	SIRR	RMT	11 001.93 \$	12 649.47 \$	11 550.65 \$
	ARROND		11 100.95 \$	12 763.32 \$	11 654.61 \$
	ARROND		1 792.58 \$	2 061.02 \$	1 881.98 \$
	ARROND		1 800.05 \$	2 069.61 \$	1 889.83 \$
Sous-Total (1)		25 695.51 \$	29 543.42 \$	26 977.07 \$	
<b>Incidences Traces-Québec (3%)</b>					
Description des travaux	Entité	Programme	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Traces-Québec (incidence technique )	SIRR	RMT	8 251.45 \$	9 487.10 \$	8 662.99 \$
	ARROND		8 325.71 \$	9 572.49 \$	8 740.95 \$
	ARROND		1 344.44 \$	1 545.77 \$	1 411.49 \$
	ARROND		1 350.04 \$	1 552.21 \$	1 417.37 \$
Sous-Total (2)		19 271.64 \$	22 157.57 \$	20 232.81 \$	
<b>Total des incidences (1)+</b>			<b>44</b>	<b>51</b>	<b>47</b>

(2)			967.15 \$	700.99 \$	209.88 \$
<b>Total (Contrat + contingences + incidences)</b>					
Description des travaux	Entité	Programme	Total (avant taxe)	Total (avec taxes)	Total (net de ristourne)
Réfection mineure des trottoirs sur le RAAV	SIRR	RMT	294 301.73 \$	338 373.42 \$	308 980.03 \$
Réfection des trottoirs (local)	ARROND		296 950.31 \$	341 418.63 \$	311 760.71 \$
Réfection du pavage	ARROND		47 951.60 \$	55 132.35 \$	50 343.19 \$
Construction d'une avancée de trottoir	ARROND		48 151.40 \$	55 362.08 \$	50 552.95 \$
<b>Grand Total</b>			<b>355.04 \$</b>	<b>790 286.48 \$</b>	<b>721 636.88 \$</b>

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité ne s'appliquent pas au dossier en raison du fait que le projet se limite à la construction de trottoirs et une saillie. La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lien à faire avec le 311.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 5 août 2024.

Fin des travaux : 13 novembre 2024.

Durée des travaux : 100 jours calendriers.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

- Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.
- Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

- Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics en date du 11 mars 2021 et en vigueur jusqu'au 10 mars 2024 (voir pièce jointe).

Une confirmation de la prolongation de la validité de l'autorisation de contracter est jointe à la soumission.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Certification de fonds :  
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Mohand Ou Achou LAOUCHE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier  
Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 21 juin 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed BARECHE  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

Le : 2024-06-18

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1249716003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 442 414 \$, à 6 organismes, pour la réalisation de 8 projets pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière totalisant la somme de 442 414 \$, à 6 organismes, pour la réalisation de 8 projets pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), soit aux organismes suivants :

La Musique aux enfants 91 445 \$  
Entre Parents 106 543 \$  
Centre des jeunes l'Escale 42 426 \$  
Coup de Pouce Jeunesse 40 000 \$  
Café Jeunesse Multiculturel 77 000 \$  
Les Fourchettes de l'Espoir 85 000 \$

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249716003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 442 414 \$, à 6 organismes, pour la réalisation de 8 projets pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à intervenir.

**CONTENU****CONTEXTE**

La prévention à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale institue le Fonds québécois d'initiatives sociales, lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Au plan régional et local, le financement des initiatives doit s'inscrire dans une démarche de mobilisation et de concertation des acteurs du milieu. Celles-ci doivent mener à l'identification des priorités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour un territoire donné, le tout étant consigné dans un plan d'action. Le financement des initiatives doit répondre aux priorités identifiées.

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent de cet appel de projets s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent les conditions de vie des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformationnelles de l'action communautaire dans les quartiers.

**Le présent sommaire décisionnel vise à demander au conseil d'arrondissement d'octroyer pour l'année 2024 un budget total de 442 414\$ à 8 projets d'organismes de Montréal-Nord pour financer des enjeux de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les projets recommandés par un comité d'analyse répondent à aux objectifs du MESS Ville.**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en

œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvrait la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville était de 10 M\$.

Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin en 2023, le 6 mars 2023, la Ville a reçu un avenant (addenda 1) à l'entente administrative 2018-2023 précisant qu'une somme supplémentaire de 824 160 \$ lui était accordée pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. De plus, le 13 avril 2023, la Ville de Montréal a reçu une lettre confirmant que l'entente administrative 2018-2023 est prolongée d'une année, soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, et bonifiée de 1 M\$ pour atteindre un montant total de 11 M\$.

Dans le but de réitérer la confiance du gouvernement dans la mesure structurante que sont les Alliances pour la solidarité, le 20 mars 2024, la Ministre a communiqué à la Ville de Montréal qu'elle maintient au-delà du 31 mars 2024 la mesure des Alliances. À cet égard, elle annonce la bonification de l'entente pour la région de Montréal d'un montant de 5 M\$ jusqu'au 31 octobre 2024 afin de soutenir les projets, ainsi que la démarche de mobilisation. Ce montant provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales est versé dans une perspective transitoire de cette importante mesure vers le prochain Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale. Un avenant sera transmis à la Ville de Montréal pour signature.

Le 11 avril 2024, la Ville de Montréal obtient la confirmation du MESS que le budget octroyé par l'Alliance pour la solidarité pour l'année 2024-2025 s'élève à 11 M\$ pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un second versement de 6 M\$ est donc attendu en cours d'année suite à la signature d'une prochaine entente.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Décisions - Arrondissement**

**CA23 10 276 du 02 octobre 2023**

Approuver l'octroi de contributions financières de l'enveloppe du résiduel de l'Entente MESS-Ville, totalisant la somme de 52 880\$, aux trois organismes suivants : Hoodstock (12 422\$); Entre Parents de Montréal-Nord (27 685\$) et Qu'en dit Raton(12 773\$).

**CA23 10 202 du 05 juin 2023**

Répondre favorablement à la demande de prolongation des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027, financés dans le cadre de l'appel triennal 2023 à hauteur de 786 289.73 \$, à même les budgets issus de: l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS-Ville), de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de l'Axe 1 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal, et ce, dans le respect des règles mises en place.

**Décisions - Ville-Centre**

Entente :

**CG24 0210 du 18 avril 2024**

Approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;

**CG23 0406 du 24 août 2023**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG23 0200) à 56 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$).

**CG23 0163 du 20 avril 2023**

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

**CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

**DESCRIPTION**

Suite à l'appel de projets MESS Ville 2024 de l'Arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre de l'Entente administrative 2018-2024 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances

pour la solidarité, qui a été ouvert du 23 octobre 2023 au 31 mars 2024, 11 organismes ont déposé au total des demandes de soutien financier représentant la somme globale de 564 048\$.

Suite aux recommandations du comité de sélection qui a évalué les projets selon les critères déterminés dans l'entente administrative, le budget disponible de 442 414\$ \$ a été réparti comme suit à 8 organismes :

**Nom de l'organisme** : La Musique aux enfants

**Nom du projet** : la musique aux enfants

**Montant de la contribution recommandée** : 91 445\$

**Bref rappel de la description du projet** : Le projet consiste en une approche musicale inclusive pour développer le plein potentiel des enfants de 4 et 5 ans et de leurs familles grâce à un programme d'enseignement musical gratuit, intégré dans le parcours scolaire des élèves de l'école Saint-Rémi annexe.

**Nom de l'organisme** : Entre Parents de Montréal-Nord

**Nom du projet** : Accès 0-5 ans

**Montant de la contribution recommandée** : 47 334\$

**Bref rappel de la description du projet** : Le projet vise à soutenir les bambins ainsi que leurs parents, en favorisant le développement global des enfants et en renforçant les habiletés parentales par l'offre d'une large programmation de services enrichies tels que les Bambinerie ambulante dans les parcs durant l'été, des activités parents - enfants , des ateliers de massage pour bébé (ajout de 2 cohortes) et cuisine pour bébé. Les activités offertes favoriseront le lien d'attachement parent-enfant.

**Nom de l'organisme** : Entre Parents de Montréal-Nord

**Nom du projet** : Comprendre mon Ado

**Montant de la contribution recommandée** : 44 922\$

**Bref rappel de la description du projet** : Par ce projet, l'organisme vise à soutenir et à informer les parents en actualisant leurs connaissances face aux réalités des préadolescents (10 -12 ans) et des adolescents (13-17 ans). Par des soupers - conférences thématiques, l'accent est mis sur le partage entre les familles qui viennent échanger sur leurs préoccupations. Un volet comprendre mon ado pour les pères sera également ajouté.

**Nom de l'organisme** : Entre Parents de Montréal-Nord

**Nom du projet** : Mon Samedi Y a Pas de Parents

**Montant de la contribution recommandée** : 14 287\$

**Bref rappel de la description du projet** : Mis en place depuis 2018, le projet Mon Samedi y'a pas de parent, vise à rejoindre les jeunes et leur offrir un espace sécuritaire et propice au développement de leur plein potentiel. Il s'agit d'ateliers ludiques et éducatifs qui permettent aux enfants de consolider différents apprentissages scolaires puisqu'ils doivent se documenter, lire, comprendre, et faire preuve de créativité, tout cela dans un contexte amusant et de découverte.

**Nom de l'organisme** : Centre des jeunes l'Escale

**Nom du projet** : Pour l'autonomie des jeunes

**Montant de la contribution recommandée** : 42 426\$

**Bref rappel de la description du projet** : Le projet envisage de proposer des services spécifiques visant à accompagner les jeunes de 17 à 25 ans dans leur transition vers la vie adulte. Ces services comprennent des formations éducatives et responsabilisantes,

des ateliers divers, soirées d'échanges informatives, et un accompagnement individualisé et personnalisé par jeune pour acquérir des compétences et des connaissances favorisant les objectifs de vie adulte.

**Nom de l'organisme** : Café Jeunesse Multiculturel

**Nom du projet** : **Une porte s'ouvre – action pour la prévention du décrochage scolaire**

**Montant de la contribution recommandée** : **77 000\$**

**Bref rappel de la description du projet** : L'intérêt du projet « Une porte s'ouvre » est de pouvoir intervenir auprès de jeunes susceptibles de basculer soit dans le décrochage définitif, soit dans le rattrapage scolaire. Le projet favorise une approche globale, en n'agissant pas simplement sur le jeune, mais aussi sur le milieu de manière générale et de façon à permettre à la communauté entière de s'épanouir de manière positive et au jeune de développer son plein potentiel. N'oublions pas que les jeunes du secondaire, de 13 à 18 ans, sont confrontés à des défis importants dans leur vie personnelle et familiale, il est donc important d'aborder cette sphère aussi.

**Nom de l'organisme** : Coup de pouce jeunesse

**Nom du projet** : **Place à l'entraide**

**Montant de la contribution recommandée** : **40 000\$**

**Bref rappel de la description du projet** : Place à l'entraide est un projet d'intervention de milieu déployé par Coup de pouce jeunes se depuis 2012. Il a été développé selon une approche en lien avec la mission de l'organisme; soit l'engagement, le bénévolat et l'entraide communautaire comme moyen pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'inscrit dans le respect des activités existantes et sollicite le développement d'activités en partenariat avec l'Association de Place Normandie, en fonction des besoins identifiés par les résidents.

**Nom de l'organisme** : Les Fourchettes de l'espoir

**Nom du projet** : **Ma première expérience de travail**

**Montant de la contribution recommandée** : **85 000\$**

**Bref rappel de la description du projet** : Le projet consiste à offrir une première expérience de travail aux jeunes de 14 et 15 ans à Montréal-Nord en travaillant sur les compétences de pré-employabilité et en offrant aux jeunes un milieu de stage afin d'accentuer leurs chances d'obtenir un premier emploi à l'âge légal de travailler.

## JUSTIFICATION

Compte tenu des enjeux de pauvreté vécue sur le territoire de Montréal-Nord, il est souhaitable de poursuivre les projets recommandés et certaines interventions en cours auprès des jeunes en difficulté afin d'éviter une coupure de services et une rupture des liens de confiance établis entre les jeunes et les intervenants ainsi qu'une perte de ressources et d'expertise au sein des organismes. L'idée étant de ne pas fragiliser le filet de sécurité sociale mise en place pour venir en aide aux populations les plus vulnérables, et d'offrir un milieu de vie favorisant la réussite et l'épanouissement, et renforçant le tissu familial autour du jeune : que ce soit par des projets d'initiation à la musique (La Musique aux Enfants), ou des projets qui touchent au développement global des enfants de 0-5 ans (Accès 0-5 ans), des projets de soutien aux jeunes vulnérables et à risque de décrochage scolaire (Pour l'Autonomie des jeunes ; Une porte s'ouvre); ou encore des projets de solidarité et de renforcement de la participation citoyenne des jeunes dans des HLM (Place à l'entraide).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Clé d'imputation budgétaire MESS-Ville pour Montréal-Nord :

---

1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003664.052138.00000.00000

Les versements se feront comme suit :

- un premier versement (30) jours de la signature de la présente Convention; au plus tard le 15 juillet 2024.
- un deuxième versement dans les trente (30) jours de la remise du rapport d'étapes, au plus tard le 30 novembre 2024.
- un troisième versement au montant dans les trente (30) jours dans les trente (30) jours de la remise du rapport final, au plus tard le 30 avril 2025.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé
		2021	2022	2023	2024
La Musique aux enfants	La Musique aux enfants	62 500\$	62 500\$	62 500\$	91 445\$
Entre Parents	Accès 0-5 ans	74 668\$	74 668\$	74 668\$	47 334\$
Entre Parents	Comprendre mon ado	35 000\$	35 000\$	35 000\$	44 922\$
Entre Parents	Mon Samedi Y a Pas de Parents	13 837\$	13 837\$	13 837\$	14 287\$
Centre des Jeunes l'Escale	Pour l'autonomie des jeunes	X	X	X	42 426\$
Café Jeunesse Multiculturel	Une porte s'ouvre	X	X	X	77 000\$
Coup de Pouce Jeunesse	Place à l'entraide	35 000\$	35 000\$	35 000\$	40 000\$
Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	85 000\$	85 000\$	85 000\$	85 000\$

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribution à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et plus particulièrement les suivantes :

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie

sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du financement aux organismes à un impact majeur sur les jeunes en difficulté qui bénéficient des projets. Cela permet d'assurer la continuité des actions sur le territoire de Montréal-Nord en matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et de maintenir le lien de confiance entre les jeunes et les intervenants des organismes, lien essentiel à préserver pour leur venir en aide.

Date de la décision visée : 02 juillet 2024.

Tout report aura un impact majeur sur la continuité des services et risquera de mettre des jeunes en situation d'extrême vulnérabilité et d'accentuer les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale à Montréal-Nord.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire. De plus, un communiqué de presse sera fait en plus de la diffusion des faits saillants du CA

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Judith BOISCLAIR)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Eve GAUTHIER, 17 juin 2024

Isabelle LÉPINE, 16 juin 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Moaad BOUSSEKRI  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-12

Marie-Claude FOURNIER  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1246324001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période 2024-2025, afin de réaliser sa mission de mobilisation et de concertation territoriale conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL) et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2024-2025, afin de réaliser sa mission de mobilisation et de concertation territoriale conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:25

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246324001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période 2024-2025, afin de réaliser sa mission de mobilisation et de concertation territoriale conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL) et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier – CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;

- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

Après des travaux d'actualisation menés en 2022 et 2023 avec les parties prenantes des 4 réseaux partenaires, une nouvelle version du cadre de référence est adoptée en juin 2024. Cette dernière renforce notamment le partenariat à l'échelle locale et régionale, allège la structure de gouvernance et instaure des balises advenant la création de nouvelles tables de quartier.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2024-2025 s'élève à un peu plus de 4 M\$ et représente un minimum de 123 000\$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### Ville de Montréal:

CM24 XXXX du 17 juin 2024

À venir pour les GDD réalisés après cette date

CG24 0210 du 18 avril 2024

Approuver la réception d'une somme de 11M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

CG23 0200 du 20 avril 2023

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CG23 0163 du 20 avril 2023

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du

Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CM15 0329 du 24 mars 2015

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

#### Arrondissement de Montréal-Nord:

**CA23 10 196 du 27 juin 2023-** Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période 2023-2024 afin de réaliser sa mission de mobilisation et de concertation territoriale conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL) et approuver le projet de convention à cet effet.

**CA22 10 191 du 27 juin 2022 -**Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022 et 2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA21 10 143 du 7 juin 2021 -** Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021 et 2022, conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA20 10112 du 4 mai 2020 -** Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'année 2020 conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA19 10 261 du 3 juin 2019 -** Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'année 2019 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

#### **DESCRIPTION**

La Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) est une table de concertation intersectorielle et multi-réseaux. Par son approche inclusive et démocratique, elle contribue à améliorer la qualité et les conditions de vie de la population de Montréal-Nord. La Table soutient les

projets significatifs des différentes organisations autour d'enjeux et d'actions priorités collectivement qui ont notamment un effet durable sur le développement social, communautaire, environnemental et économique. Le travail de la TQMN s'articule autour du Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 et de ses 6 priorités de quartier :

- Réussite éducative;
- Création d'espaces de vie inclusifs, accessibles et verts;
- Sécurité des filles, des femmes et de leurs enfants;
- Accessibilité à une saine alimentation;
- Inclusion sociale et économique;
- Logement;

auxquels s'ajoutent deux autres priorités:

- Immigration/vivre ensemble
- Vieillesse de la population.

## JUSTIFICATION

La TQMN répond aux exigences du cadre de référence de l'IMSDSL et la confirmation d'investissement 2024-2025 du financement de la Table de quartier a été effectuée par les partenaires de l'IMSDSL (cf. Lettre du 17 mai dernier de confirmation de la Ville du financement à la TQMN). Ce financement permettra à la TQMN de poursuivre son travail de mobilisation de la communauté nord-montréalaise autour du Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026, dont les priorités de quartier (inscrites à la rubrique Description) ont été déterminées par la collectivité.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2024-2025, pour la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) s'élève à 128 000 \$ répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
75 000\$	22 423\$ (Veuillez noter qu'il s'agit du montant de la DRSP de l'an dernier et qu'il sera légèrement indexé mais le montant est encore inconnu pour l'instant.)	31 113\$	128 536\$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733 \$	11, 5%
Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$	12, 7%
<b>TOTAL</b>	<b>31 113\$</b>	

Le financement provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) est entièrement assumé par la Ville de Montréal à même le budget du SDIS.

La contribution financière provenant de l'Entente administrative Ville/MESS demeure non récurrente.

Le budget alloué demeure entièrement financé par le Gouvernement du Québec (le Ministère de l'Emploi et

de la Solidarité sociale).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir formulaire Montréal 2030 dans les pièces jointes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

Développement de priorités communes et d'actions concertées.

Meilleure utilisation des ressources disponibles.

Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.

Réduction de la pauvreté.

Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Judith BOISCLAIR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Eve GAUTHIER, 12 juin 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie CHAPADOS  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-10

Marie-Claude FOURNIER  
chef(fe) de division - Développement social  
en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

ClaudeI TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1249716004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 48 700 \$, issu du budget résiduel Prévention Montréal (axe 1), à la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN), pour la réalisation du projet d'intervention en transition 3 en lien avec le projet Réussite Éducative du plan de développement social de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 48 700 \$, issu du budget résiduel Prévention Montréal (axe 1), à la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN), pour la réalisation du projet d'intervention en transition 3 en lien avec le projet Réussite Éducative du plan de développement social de Montréal-Nord;  
QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:18

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249716004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 48 700 \$, issu du budget résiduel Prévention Montréal (axe 1), à la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN), pour la réalisation du projet d'intervention en transition 3 en lien avec le projet Réussite Éducative du plan de développement social de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le comité réussite éducative a été créé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement social de Montréal-Nord. Il est porté par la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord et est composé d'acteurs du milieu communautaire, scolaire, de la santé et de l'Arrondissement. Son mandat est de développer un ou des projets en réussite éducative. Ses membres ont décidé de cibler ses actions autour de l'accompagnement des jeunes dans leur parcours éducatif. Plus spécifiquement, ils veulent bonifier les actions dans le quartier en première, deuxième et troisième transition scolaire.

Un comité travaillant spécifiquement sur la troisième transition scolaire a été formé. Il est composé des organismes suivants : la TCJMN, le Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord, le Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé, Nos jeunes à coeur, la Coopérative Multisports, l'école secondaire Calixa-Lavallée, l'Arrondissement, le Réseau réussite Montréal et la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN). Il est soutenu par l'organisatrice communautaire du CLSC Montréal-Nord- CIUSSS-NÎM.

Bien que la troisième transition scolaire ne soit pas encore beaucoup discuté au sein de la communauté nord-montréalaise, plusieurs acteurs accompagnent déjà les jeunes du quartier dans cette transition. En revanche, beaucoup de besoins ne sont pas répondus, des collaborations et plusieurs liens sont à développer entre les acteurs.

Les membres du comité ont réfléchi à la mise en place d'un projet d'intervention en transition 3 pour accompagner les jeunes et les outiller à mieux naviguer la réalité éducative et professionnelle après l'obtention du diplôme du secondaire.

Dans le cadre du programme Prévention Montréal, un résiduel de 47 800\$ demeure dans l'Axe 1. Il s'agit de la source de financement qui permettra de financer ce projet qui sera porté par la TCJMN.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 10 040

Accorder à neuf (9) organismes des contributions financières au montant de 783 376,\$ pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal 2023-2025 (axe 1) et du budget de fonctionnement de l'Arrondissement, et approuver les conventions à intervenir.

## **DESCRIPTION**

Le projet de transition 3 vise principalement à embaucher un agent de transition 3 qui coordonnera les activités et les stratégies des intervenants directement au sein des organismes. Les objectifs sont les suivants :

Objectif général :

- Le projet vise à soutenir les jeunes de Montréal-Nord dans leur passage du secondaire des études post-secondaires, la formation professionnelle, la pré-employabilité, l'emploi ou tout autre projet de vie.

Objectifs spécifiques:

1. Sensibiliser, former, arrimer et mobiliser les acteurs en troisième transition scolaire;
2. Offrir un accompagnement personnalisé auprès des jeunes afin de favoriser une bonne transition vers leur projet de vie;
3. Favoriser l'accès à l'information et la connaissance pour les jeunes et leurs parents.

## **JUSTIFICATION**

Le financement d'un agent T3 au sein de la TCJMN aura des effets notables au sein de la communauté de Montréal-Nord. En plus de permettre la mise en oeuvre du projet Réussite Éducative du Plan de développement social de Montréal-Nord, ce projet permettrait d'atteindre les effets suivants sur la population ainsi que la communauté de Montréal-Nord :

- Les jeunes résidents et résidentes de Montréal-Nord sont mieux informés sur les ressources et les outils à leur disposition pour bien réussir leur troisième transition scolaire (T3)
- Plus de jeunes nord-montréalais.es continuent leur parcours éducatif ou professionnel à la suite du secondaire
- Les familles sont mieux sensibilisées pour accompagner leurs jeunes dans cette étape importante de leur parcours
- Les acteurs des milieux institutionnels et communautaires sont mobilisés pour soutenir les jeunes dans la T3
- Les intervenants en T3, des organismes partenaires, sont soutenus et collaborent mieux

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La source de financement provient d'un résiduel de 2023 de l'Axe 1 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal. Le budget a déjà été transféré à l'Arrondissement. Il s'agit d'un montant non récurrent de 48 700\$ reporté sur l'année 2024, donc disponible pour le financement du projet.

Les versements se feront selon les modalités inscrites à la convention:

2024: soit un montant de 43 830\$ (90% de 48 700\$)

- 50 % au moment de la signature de la convention soit le 2 juillet 2024;
- 40 % à la mi-parcours du projet à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport d'étape (30 novembre 2024)

2025: soit un montant de 4 870\$ (10% de 48 700\$)

- 10 % au plus tard 30 jours après la fin du projet à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport final (30 avril 2025)

Voir imputation financière à l'intervention.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribution à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et plus particulièrement les suivantes :

- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce financement permettrait de combler des trous services importants en lien avec les services de transition à Montréal-Nord. Plusieurs jeunes ne continuent pas après l'obtention d'un diplôme du secondaire, par manque de connaissances du système post-secondaire et de la réalité des formations professionnelles qui existent.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par la TCJMN. De plus, un communiqué de presse sera fait en plus de la diffusion des faits saillants du CA

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Moaad BOUSSEKRI  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-18

Marie-Claude FOURNIER  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

ClaudeI TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1249738006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 23 905,58 \$ aux 5 organismes suivants : soit 4 999 \$ à La Maison des jeunes l'Ouverture pour leur activité "30e édition du tournoi de Basket de rue Montréal-Nord" qui aura lieu du 19 au 25 août 2024, 3 909,58 \$ à la Société Culture et Traditions québécoises de Montréal-Nord pour leur projet "On a pas peur de vos histoires de peur" qui aura lieu le 26 octobre 2024, 4 999 \$ au Centre de Femmes Interculturel Claire pour le projet "Nos voix comptent aussi : les jeunes s'engagent contre les violences conjugales", 4 999 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le programme d'activités soulignant les 15 ans de la Table de quartier de Montréal-Nord et 4 999 \$ à la Coopérative Multisports Plus pour le projet "Les jeux de la rue à Montréal-Nord".

QUE soit accordée une contribution financière totalisant la somme de 23 905,58 \$ aux 5 organismes suivants : soit 4 999 \$ à La Maison des jeunes l'Ouverture pour leur activité "30e édition du tournoi de Basket de rue Montréal-Nord" qui aura lieu du 19 au 25 août 2024, 3 909,58 \$ à la Société Culture et Traditions québécoises de Montréal-Nord pour leur projet "On a pas peur de vos histoires de peur" qui aura lieu le 26 octobre 2024, 4 999 \$ au Centre de Femmes Interculturel Claire pour le projet "Nos voix comptent aussi : les jeunes s'engagent contre les violences conjugales" et 4 999 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le programme d'activités soulignant les 15 ans de la Table de quartier de Montréal-Nord et 4 999 \$ à la Coopérative Multisports Plus pour le projet "Les jeux de la rue à Montréal-Nord";  
ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:20

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement

Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249738006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 23 905,58 \$ aux 5 organismes suivants : soit 4 999 \$ à La Maison des jeunes l'Ouverture pour leur activité "30e édition du tournoi de Basket de rue Montréal-Nord" qui aura lieu du 19 au 25 août 2024, 3 909,58 \$ à la Société Culture et Traditions québécoises de Montréal-Nord pour leur projet "On a pas peur de vos histoires de peur" qui aura lieu le 26 octobre 2024, 4 999 \$ au Centre de Femmes Interculturel Claire pour le projet "Nos voix comptent aussi : les jeunes s'engagent contre les violences conjugales", 4 999 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le programme d'activités soulignant les 15 ans de la Table de quartier de Montréal-Nord et 4 999 \$ à la Coopérative Multisports Plus pour le projet "Les jeux de la rue à Montréal-Nord".

**CONTENU****CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif de Montréal-Nord (ci-après nommé la Politique) a été adoptée le 5 décembre 2023 et est entrée en vigueur en janvier 2024.

De façon générale, la Politique établit les règles de collaboration entre l'Arrondissement et les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport. Elle permet de définir notamment les ressources que l'Arrondissement met à la disposition des organismes reconnus, lesquels contribuent grandement à l'amélioration du cadre de vie des résidents de Montréal-Nord. Tout en respectant l'autonomie de ces organismes, la Politique définit les bases d'une collaboration réciproque entre les organismes et l'Arrondissement dans une perspective d'offre diversifiée et complémentaire de services collectifs à la population nord-montréalaise.

A cet effet, la Politique invite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources qui sont mises à leur disposition. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'Arrondissement.

Des programmes d'aide financière normés font partie de cette Politique. Parmi ceux-ci, le programme "Initiatives et projets spéciaux". Pour s'en prévaloir, un organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités et le transmettre à cette même

direction après sa réalisation.

Les projets qui peuvent être soumis par les organismes reconnus doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Servir à des initiatives et des projets spéciaux qui ne cadrent pas nécessairement avec les différents programmes normés de l'Arrondissement;
- b) Servir à des initiatives ponctuelles, à caractère événementiel;
- c) Démarrer de nouvelles initiatives ;
- d) Les fêtes spéciales et autres qui rentrent dans les champs de compétences de l'Arrondissement.

Les quatre (4) organismes ci-dessous énumérés ont acheminé des projets et une demande d'aide financière à l'Arrondissement dans le cadre de ce programme.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 24 10107 ( 13 avril 2024) -Accorder une contribution financière totalisant la somme de 10 598 \$ aux organismes suivants: soit 4 999 \$ au Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord pour leurs activités "Souper dansant - fin de saison 2023-2024" qui aura lieu le 26 mai 2024 et "Souper dansant - Noël 2024" qui aura lieu le 15 décembre 2024; une contribution de 4 999 \$ à Baseball Mineur de Montréal-Nord pour le "Tournoi provincial 11U A-B de Montréal-Nord" qui aura lieu du 18 juin au 21 juillet 2024 et une contribution de 600 \$ à l'organisme Société Culture et Traditions Québécoises pour leur activité "La bonne chanson" qui aura lieu le 11 mai 2024.

CA23 10243 (23 septembre 2023) - Accorder une contribution financière totalisant la somme de 5 500 \$ aux organismes suivants: soit une contribution de 500\$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord pour les Méritas 2023 qui aura lieu le 13 octobre 2023 et une contribution de 5000\$ à l'AQDR pour les Olympiades des aînés qui ont eu lieu le 10 août 2023 et la Kermesse des aînés de Montréal-Nord qui a eu lieu le 24 août 2023.

### **DESCRIPTION**

**1- Nom de l'organisme: Maison des jeunes l'Ouverture**

**Titre de projet : 30e édition du tournoi de basket de rue Montréal-Nord**

#### **Brève description du projet:**

Du 19 au 25 août 2024, la Maison des jeunes l'Ouverture invite 300 basketteurs à venir s'affronter sur les terrains de basketball du parc Le Carignan. Cette nouvelle édition qui soulignera la 30e édition du tournoi de basket de rue a pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des jeunes de Montréal-Nord.

Pour cette édition, le comité organisateur veut offrir un tournoi toujours plus festif. En effet, les prestations se feront directement sur les terrains de basket, par intermittence durant tout le tournoi pour faciliter les interactions avec le public.

Mis à part les matchs de basket-ball, il y aura des concours d'habiletés. Lors des finales, un mini spectacle avec les jeunes du quartier, des groupes de danse, des cheerleaders, et des slameurs. Des jeux gonflables, des kiosques de maquillage seront aussi à la disposition des jeunes familles pour que tous puissent s'amuser.

Cette activité s'adresse à des jeunes âgés de 12 à 14 ans, 15 à 17 ans et de 18 et plus, de même aux nouveaux arrivants et les filles.

Ce projet vise à renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté envers Montréal-Nord et réunir, une fois par année, les adeptes du basketball.

1000 à 2000 spectateurs dont 200 à 300 filles et de jeunes nouveaux arrivants de

l'arrondissement sont attendus. Cette activité leur permettra de socialiser, de créer un esprit d'appartenance à leur nouveau quartier et de se faire de nouveaux amis.

Les coûts engagés par l'arrondissement pour la réalisation du projet sont de 15 052,62\$ ( Ressource humaine, prêt de matériel et de plateaux).

**Montant de la contribution recommandée dans le cadre du programme : 4 999\$**

**2- Nom de l'organisme: Société culture et traditions québécoises de Montréal-Nord**  
**Titre de projet : On n'a pas peur de vos histoires de peur**

**Brève description du projet:**

Le samedi 26 octobre, pour la 4e édition de « On n'a pas peur de vos histoires de peur », la Société culture et traditions québécoises de Montréal-Nord propose de rencontrer la conteuse Aurore Liang, spécialiste des récits mythiques de sa Chine natale et du groupe de musique traditionnelle québécoise Frères et Frack.

Cette activité, qui se déroulera dans la salle Olivier Jones, de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, a pour objectif d'aller à la rencontre du patrimoine immatériel québécois (chanson, contes, musique) et de cultures d'horizons variés et permettre ainsi au public de 9 ans et plus, de s'approprier l'héritage québécois dans une atmosphère festive. Des friandises seront distribuées à la fin de la soirée.

**Montant de la contribution recommandée dans le cadre du programme : 3 909,58\$**

**3- Nom de l'organisme: Centre de Femmes Interculturel Claire**  
**Titre de projet : "Nos voix comptent aussi: les jeunes s'engagent contre les violences conjugales"**

**Brève description des projets:**

Les jeunes issus de la diversité de Montréal-Nord unissent leurs voix en chantant, en slamant et en dansant contre les violences conjugales à travers le projet : Nos voix comptent aussi : les jeunes s'engagent contre les violences conjugales.

Le projet débutera le 5 août et se clôturera les 25-26 novembre 2024, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et prendra fin par des représentations tout au long de l'année 2026 dans les écoles de l'arrondissement.

Les objectifs du projet :

- Développer des ateliers avec des jeunes artistes, débouchant sur un projet de prévention et de conscientisation des violences conjugales et dans les relations intimes à travers la poésie et le slam.
- Produire une oeuvre (audio et vidéoclip) sur la violence conjugale et ses conséquences auprès des jeunes femmes et des jeunes hommes de Montréal-Nord ou éprouvant des conflits amoureux.

Ce projet se fera en partenariat avec la Maison des jeunes l'Ouverture, où seront recrutés des jeunes de 12 ans et plus et de 18 ans et plus.

**Montant de la contribution recommandée dans le cadre du programme : 4 999\$**

#### **4- Nom de l'organisme: Table de quartier de Montréal-Nord (TQNM)**

##### **Titre de projet : Programme d'activités pour les 15 ans de la TQNM**

##### **Brève description des projets:**

Pour souligner les 15 ans de la Table de quartier de Montréal-Nord, il est proposé d'organiser le 9 juillet, un 5 à 7 au Pavillon Henri-Bourassa, ou seront invités les citoyens, les organismes partenaires et les membres de la table. De plus, tout au long de l'année 2024-2025, des sessions de bilans et de perspectives de la table seront discutées lors des assemblées des membres, afin de faire une analyse détaillée du parcours de la table et ainsi produire un bilan final en juin 2025.

**Montant de la contribution recommandée dans le cadre du programme : 4 999\$**

#### **5- Nom de l'organisme: Coopérative Multisports Plus**

##### **Titre de projet : Les jeux de la rue à Montréal-Nord**

##### **Brève description des projets:**

Les jeux de la rue effectuent un retour dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux parcs Saint-Laurent et Le Carignan, du 5 au 7 août. Les jeux de la rue sont un événement sportif montréalais sous forme d'un tournoi permettant aux jeunes de compétitionner avec leurs amis du quartier durant la période estivale.

L'organisme propose pour ce grand retour :

- L'ajout des catégories 9-11 ans en basketball et soccer, sans oublier les 12-17ans et les 18-25 ans.
- Un concours de lancées de 3 points (organisé par un jeune du quartier)
- Un spectacle de danse
- Une cantine,
- Vitrine des organismes œuvrant dans le quartier
- Salon de coiffure (Barbershop)

Cette activité à comporte trois (3) objectifs:

1) Mobiliser les jeunes du quartier et des environs pour des compétitions amicales dans leurs sports préférés, le basketball et le soccer et favoriser l'inclusion des jeunes issus des communautés culturelles et provenant des milieux défavorisés. Au cours des deux (2) jours de compétition 300 jeunes sont attendus:

175 joueurs.eusses de soccer

125 joueurs.eusses de basketball

30% des jeunes arriveront de l'extérieur de Montréal-Nord

2) Offrir un espace où les jeunes pourront participer à un événement rassembleur et les inciter à prendre en charge leur temps de loisirs et à s'approprier l'espace public.

3) Bonifier l'offre de service existante en matière de sport et encourager les jeunes de 12 à 24 ans des environs de Montréal-Nord à visiter le quartier.

#### **JUSTIFICATION**

Dans le but de permettre aux organismes reconnus de réaliser des projets ponctuels, dans le cadre de leurs missions, qui ne sont pas admissibles aux autres programmes de l'Arrondissement de Montréal-Nord, le programme "Initiatives et projets spéciaux" de la Politique de reconnaissance sert de levier pour contribuer à atteindre leurs objectifs.

Les projets soumis doivent respecter les critères et être déposés par écrit à l'Arrondissement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution financière pour un projet spécial pour des organismes reconnus :

1) Maison des jeunes l'Ouverture

**"30e édition du tournoi de basket de rue Montréal-Nord"**

Une contribution financière de 4 999 \$ sera remise en un versement.

2) **Société culture et traditions québécoises de Montréal-Nord**

**"On a pas peur de vos histoires de peur"**

Une contribution financière de 3 909,58\$ \$ sera remise en un versement.

3) Centre de Femmes Interculturel Claire

**"Nos voix comptent aussi: les jeunes s'engagent contre les violences conjugales"**

Une contribution financière de 4 999 \$ sera remise en un versement.

4) **Table de quartier de Montréal-Nord (TQNM)**

**" Programme d'activités pour les 15 ans de la TQNM"**

Une contribution financière de 4 999\$ sera remise en un versement.

5) **Coopérative Multisports Plus**

**" Les jeux de la rue à Montréal-Nord"**

Une contribution financière de 4 999\$ sera remise en un versement.

Ces dépenses seront imputées dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**Maison des jeunes l'Ouverture:** Assure sa promotion via sa page Facebook, Instagram, aux écoles Henri-Bourassa et Calixa-Lavalée, les organismes jeunesse ou apparentés. La promotion se fera aussi dans les parcs de l'arrondissement par les animateurs, sans oublier la table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, la Table de quartier et le journal du quartier.

L'arrondissement assure aussi une publication sur sa page Facebook, son infolettre et les diverses stèles de l'Arrondissement.

**Société culture et traditions québécoises de Montréal-Nord:** Assure sa promotion à travers le membership des différents organismes partenaires (infolettre, réseaux sociaux, courriel, ainsi par des affiches dans les bibliothèques, les commerces et les résidences).

**Centre de Femmes Interculturel Claire:** assure sa promotion à travers des contacts directs avec les écoles, les membres des organismes partenaires et la table de concertation.

**Table de quartier de Montréal-Nord (TQNM):** Assure sa promotion par son site internet, son infolettre, les affichages et les membres de la table.

**Coopérative Multisports Plus:** Assure sa promotion par les écoles, les organismes jeunesse, via la Table de concertation jeunesse et les organismes communautaires

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'Arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marjorie LEONARD  
agent(e) de liaison - organismes culturels,  
sportifs et de développement social

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-17

Marie-Claude FOURNIER  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claude I TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1249738007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant 18 521,75 \$ aux 11 écoles primaires et aux 5 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord en vue de la tenue des activités parascolaires pour l'année 2024-2025, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

QUE soit accordée une contribution financière totalisant 18 521,75 \$ aux 11 écoles primaires et aux 5 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord, ci-après énoncées, pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2024-2025, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 :

École Adélarde-Desrosiers 1 080 \$  
École De La Fraternité 600 \$  
École Gérald McShane 406,50 \$  
École Jules-Verne 1 402,50 \$  
École Le Carignan 1 065 \$  
École Pierre-de-Coubertin 414 \$  
École René-Guénette 1 438,50 \$  
École Sainte-Colette 997,50 \$  
École Sainte-Gertrude 739,50 \$  
École Saint-Rémi 1 143 \$  
École Saint-Vincent-Marie 1 074 \$  
École Calixa-Lavallée 2 655 \$  
École Henri-Bourassa 3 062,50 \$  
École Lester-B. Pearson 1 143,75 \$  
École Amos 725 \$  
École secondaire Mille-voix 575 \$

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-25 08:11

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249738007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant 18 521,75 \$ aux 11 écoles primaires et aux 5 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord en vue de la tenue des activités parascolaires pour l'année 2024-2025, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'Arrondissement de Montréal-Nord subventionne les écoles primaires et secondaires par le biais du programme d'assistance financière aux activités parascolaires. Ce programme a pour but de permettre aux jeunes de l'arrondissement de s'investir dans diverses activités enrichissantes durant l'heure du midi ou après les heures de classe. Ces activités visent à encourager le développement et l'épanouissement des jeunes par des activités culturelles, scientifiques, sportives et de loisirs.

Cette année, onze (11) écoles primaires, incluant les annexes et cinq (5) écoles secondaires ont déposé des demandes d'aide financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. L'école Jean-Nicolet n'a pas fait de demande puisqu'elle n'a pas dépensé la subvention 2023-2024.

L'école secondaire aux Mille-voix ouvrira ses portes en septembre 2024, ce qui porte à cinq (5) le nombre d'écoles secondaires dans l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10214 ( 27 juin 2023) Accorder des contributions financières totalisant 35 476,50 \$ aux 12 écoles primaires et aux 4 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2023-2024 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CA23 10047 (6 mars 2022) Accorder des contributions financières totalisant 30 316 \$ aux 12 écoles primaires et aux 4 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2023 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CA21 10274 (22 novembre 2021): Accorder des contributions financières totalisant 35 062,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2021 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CA20 10 082 (6 avril 2020) : Accorder des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités

parascolaires de l'hiver 2020 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CA19 10 159 (8 avril 2019) : Accorder des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'hiver 2019

CA18 10 446 (12 novembre 2018) : Accorder des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2018.

CA18 10 130 (9 avril 2018) : Accorder des contributions financières totalisant 33 915 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'hiver 2018.

CA17 10 256 (27 juin 2017) : Accorder des contributions financières totalisant 31 040 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2017.

CA17 10 125 (10 avril 2017) - Déposer et appuyer le Plan d'action collectif - Priorité jeunesse de Montréal-Nord 2017-2027.

CM17 0166 (20 février 2017) - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CA 16 10 423 (14 novembre 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 30 472,50 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2016-2017.

CM16 0785 (20 juin 2016) - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CA15 10 389 (5 octobre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 30 195 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2015-2016.

## **DESCRIPTION**

Les écoles reçoivent une subvention du budget de fonctionnement de l'Arrondissement. Ces écoles offrent des programmes d'activités récréatifs et structurés après les heures de classe et durant l'heure du midi. Elles assurent, auprès des jeunes, le développement culturel ainsi que la promotion et le renforcement de saines habitudes de vie.

Contrairement aux années précédentes, où le Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables versés à l'Arrondissement pour la mise en œuvre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal permettait de doubler la contribution financière de l'arrondissement dévolue aux écoles pour les activités parascolaires, ce fonds n'étant maintenant plus disponible aux arrondissements, seule la portion provenant du budget de fonctionnement de l'Arrondissement permettra de soutenir les activités parascolaires des écoles via des budgets municipaux. Ainsi, c'est donc la moitié de la contribution annuelle habituelle qui pourra être versées aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord.

## **JUSTIFICATION**

Les écoles publiques participantes reçoivent une assistance financière qui s'ajoute à leur budget prévu aux activités parascolaires. Cette aide financière a pour objectif de favoriser l'organisation d'activités à l'intention des élèves, à l'heure du dîner et après les heures de

classe et sur les lieux de l'école. Les activités touchent essentiellement les domaines de la culture, des sciences, du sport et des loisirs.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de verser une contribution financière aux écoles pour l'année 2024-2025, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025. Le financement est assuré à même le budget de fonctionnement 2024 de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

#### a) Subventions aux écoles primaires

L'assistance financière versée à chaque école primaire publique participante est calculée sous forme de module d'une valeur de 225 \$ chacun. Le nombre d'activités est déterminé en multipliant le nombre d'élèves inscrits à l'école par trois et en divisant cette somme par 225. Le chiffre obtenu est arrondi à l'unité la plus près et détermine le nombre d'activités autorisées par demande.

#### b) Subventions aux écoles secondaires

Cette subvention est octroyée à raison de 2,50 \$ par élève

Tableau général d'assistance financière versée aux écoles			
<b>Écoles primaires</b>			
Nom de l'école	Le nombre d'élèves inscrits 2024-2025	Sub total 2024-2025	Montant prélevé du budget de fonctionnement de l'arrondissement 2024
École Adélarde-Desrosiers	722	2 165,00 \$	1 080,00 \$
École De La Fraternité	400	1 200,00 \$	600,00 \$
École Gérald McShane	271	815,00 \$	406,50 \$
École Jules-Verne	935	2 805,00 \$	1 402,50 \$
École Le Carignan	710	2 130,00 \$	1 065,00 \$
École Pierre-de-Coubertin	276	830,00 \$	414,00 \$
École René-Guénette	959	2 880,00 \$	1 438,50 \$
École Sainte-Colette	665	1 995,00 \$	997,50 \$
École Sainte-Gertrude	493	1 480,00 \$	739,50 \$
École Saint-Rémi	762	2 285,00 \$	1 143,00 \$
École Saint-Vincent-Marie	716	2 150,00 \$	1 074,00 \$
Total	6909	20 735,00 \$	10 360,50 \$
<b>Écoles secondaires</b>			
Nom de l'école	Le nombre d'élèves inscrits 2024-2025	Sub total 2024-2025	Montant prélevé du budget de fonctionnement de l'arrondissement 2024
École Calixa-Lavallée	2 123	5 310 \$	2 655 \$
École Henri-Bourassa	2 450	6 125,00 \$	3 062,50 \$
École Lester-B. Pearson	915	2 290,00 \$	1 143,75 \$
École Amos	580	1 450,00 \$	725,00 \$
École secondaire Mille-Voix	460	1 150,00 \$	575,00 \$
Total	6 528	16 325,00 \$	8 161,25 \$
<b>Total Écoles primaires et secondaires</b>	<b>13 437</b>	<b>ANNÉE 2024-2025</b>	<b>18 521,75 \$</b>



## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD  
agent(e) de liaison - organismes culturels,  
sportifs et de développement social

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-13

Marie-Claude FOURNIER  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude L TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1243573009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre du 22 avril dernier et de la Journée mondiale de l'environnement du 5 juin dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre du 22 avril dernier et de la Journée mondiale de l'environnement du 5 juin dernier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-25 13:30

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243573009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre du 22 avril dernier et de la Journée mondiale de l'environnement du 5 juin dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10055: Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est-Centre-Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.  
CA21 10086: Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est-Centre-Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre (22 avril 2021) et de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin 2021), et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est-Centre-Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre (20 avril 2024) et de la Journée mondiale de l'environnement (8 juin 2024), et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2024.

**JUSTIFICATION**

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.

Fournisseur : 543730

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2024-06-17

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD

directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1243573008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 500 \$ auprès du Centre Communautaire Annour afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire qui a eu lieu le 8 juin dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ au Centre Communautaire Annour afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire qui a eu lieu le 8 juin dernier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:21

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

### IDENTIFICATION

Dossier # :1243573008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 500 \$ auprès du Centre Communautaire Annour afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire qui a eu lieu le 8 juin dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

### CONTENU

#### CONTEXTE

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

#### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10198: Accorder une contribution financière de 500\$ auprès du Centre communautaire Annour (CCA) afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire des 550 étudiants, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s

#### DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500\$ auprès du Centre communautaire Annour (CCA) afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire qui a eu lieu le 8 juin dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. de l'année 2024.

Le centre communautaire Annour (CCA) distribue chaque fin d'année scolaire des certificats cadeaux aux étudiants qui se sont démarqués durant l'année scolaire et aux bénévoles qui nous aident lors des activités des cours d'arabe, d'anglais, d'informatique, de couture et de Taekwondo.

#### JUSTIFICATION

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de représentation des élu.e.s  
Fournisseur : 550438

#### MONTRÉAL 2030

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2024-06-17

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1243573010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 29e édition du Festival Italiano qui se tiendra du 14 au 18 août 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 29e édition du Festival Italiano qui aura lieu du 14 au 18 août 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-25 13:29

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243573010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 29e édition du Festival Italiano qui se tiendra du 14 au 18 août 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10245: Entériner une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 28e édition du Festival Italiano qui s'est tenu du 16 au 20 août 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 250 \$ à au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 29e édition du Festival Italiano qui se tiendra du 14 au 18 août 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière en cours.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 250 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.  
Fournisseur : 131228

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-17

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1249716005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant la somme 43 836 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé pour la réalisation du projet Escouade Radioactive pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'appel à projets MESS Ville et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière totalisant la somme 43 836 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé pour la réalisation du projet Escouade Radioactive pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'appel à projets MESS Ville;  
QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249716005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière totalisant la somme 43 836 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé pour la réalisation du projet Escouade Radioactive pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'appel à projets MESS Ville et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU****CONTEXTE**

La prévention à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le 11 avril 2024, la Ville de Montréal obtient la confirmation du MESS que le budget octroyé par l'Alliance pour la solidarité pour l'année 2024-2025 s'élève à 11 M\$ pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un second versement de 6 M\$ est donc attendu en cours d'année suite à la signature d'une prochaine entente.

La division du développement social de l'Arrondissement de Montréal-Nord a mis en place un appel de projets combinant deux budgets, celui du MESS Ville et une partie issue du budget de fonctionnement de l'Arrondissement. Ce sommaire vise à approuver le financement d'un projet sélectionné qui sera financé à partir du budget de fonctionnement interne.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions

de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Bien que le projet "Escouade Radioactive" du Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé ait été soumis dans le cadre de l'appel de projets de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité et répond aux critères ci-haut mentionnés, la contribution financière de 43 830\$ qui sera accordée à ce projet provient du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Décisions - Arrondissement**

#### **CA23 10 276 du 02 octobre 2023**

Approuver l'octroi de contributions financières de l'enveloppe du résiduel de l'Entente MESS-Ville, totalisant la somme de 52 880\$, aux trois organismes suivants : Hoodstock (12 422\$); Entre Parents de Montréal-Nord (27 685\$) et Qu'en dit Raton(12 773\$).

#### **CA23 10 202 du 05 juin 2023**

Répondre favorablement à la demande de prolongation des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027, financés dans le cadre de l'appel triennal 2023 à hauteur de 786 289.73 \$, à même les budgets issus de: l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS-Ville), de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de l'Axe 1 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal, et ce, dans le respect des règles mises en place.

### **Décisions - Ville-Centre**

Entente :

#### **CG24 0210 du 18 avril 2024**

Approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;

#### **CG23 0406 du 24 août 2023**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG23 0200) à 56 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$).

#### **CG23 0163 du 20 avril 2023**

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

## **CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

### **DESCRIPTION**

**Nom de l'organisme** : Carrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé

**Nom du projet** : Escouade Radioactive

**Montant de la contribution recommandée** : **43 836\$**

**Bref rappel de la description du projet** : L'équipe d'Escouade Radioactive CJE (ESRA CJE) propose aux écoles secondaires l'expertise d'un formateur spécialisé en communication radio pour animer des activités liées à la radio, tant dans le cadre scolaire que parascolaire. Dans le volet scolaire, ce formateur accompagne les enseignants dans la conception de projets pédagogiques exploitant la radio comme outil. Ces projets éducatifs sont alignés avec les objectifs du ministère de l'Éducation du Québec. Dans le volet parascolaire, le formateur encadre un groupe d'élèves pour les aider à acquérir une autonomie dans la gestion du studio radio étudiant. Ils travaillent également sur des thématiques prioritaires telles que la diversité sociale et l'engagement communautaire

### **JUSTIFICATION**

Compte tenu des enjeux de pauvreté vécue sur le territoire de Montréal-Nord, il est souhaitable de poursuivre les projets recommandés et certaines interventions en cours auprès des jeunes en difficulté afin d'éviter une coupure de services et une rupture des liens de confiance établis entre les jeunes et les intervenants ainsi qu'une perte de ressources et d'expertise au sein des organismes. L'idée étant de ne pas fragiliser le filet de sécurité sociale mise en place pour venir en aide aux populations les plus vulnérables, et d'offrir un milieu de vie favorisant la réussite et l'épanouissement, et renforçant le tissu social autour du jeune.

Ce projet est financé par l'Arrondissement depuis 2020 dans le cadre du Plan d'action collectif Priorité jeunesse 2017-2027.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La source de financement provient de la non affectation d'une certaine partie du budget dégagé en 2023 du budget de la Division du développement social pour compléter le financement de certains projets inscrits au Plan d'action collectif Priorité jeunesse 2017-2027.

Le projet financé dans le cadre de ce sommaire décisionnel s'intitule 'Escouade Radioactive' porté par le Carrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé.

Les versements se feront selon les modalités inscrites à la convention et sous réserve des fonds au budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Montréal-Nord en 2025.

2024: 90% en 2024 , soit 39 453\$

· 50 % au moment de la signature de la convention soit le 2 juillet 2024;

· 40 % à la mi-parcours du projet à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport d'étape soit le 30 novembre 2024;

2025: 10% en 2025, soit 4 383\$

· 10 % au plus tard 30 jours après la fin du projet à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport final, soit le 30 avril 2025.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribution à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et plus particulièrement les suivantes :

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du financement à un impact majeur sur les jeunes en difficulté qui bénéficient des projets. Cela permet d'assurer la continuité des actions sur le territoire de Montréal-Nord en matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et de maintenir le lien de confiance entre les jeunes et les intervenants des organismes, lien essentiel à préserver pour leur venir en aide.

Date de la décision visée : 02 juillet 2024.

Tout report aura un impact majeur sur la continuité des services et risquera de mettre des jeunes en situation d'extrême vulnérabilité et d'accentuer les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale à Montréal-Nord.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire. De plus, un communiqué de presse sera fait en plus de la diffusion des faits saillants du CA

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Moaad BOUSSEKRI  
Conseiller en planification

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-18

Marie-Claude FOURNIER  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

ClaudeI TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1249720005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels, au montant de 35 413 \$, taxes incluses, à la firme Poirier, Fontaine, Architectes inc., afin d'évaluer différentes options d'implantation du projet de complexe aquatique et sportif.

QUE soit accordé un contrat de services professionnels, au montant de 35 413 \$, taxes incluses, à la firme Poirier, Fontaine, Architectes inc., afin d'évaluer différentes options d'implantation du projet de complexe aquatique et sportif;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:22

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249720005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels, au montant de 35 413 \$, taxes incluses, à la firme Poirier, Fontaine, Architectes inc., afin d'évaluer différentes options d'implantation du projet de complexe aquatique et sportif.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de construction du Complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord, un des livrables attendus à la phase de démarrage du processus de gestion des projets d'envergure de la Ville de Montréal (DAPB), est d'évaluer différentes options d'implantation du projet et de recommander une option à préconiser en phase de planification (DAPC). À cette étape du projet, les dépenses liées à cette étude ne sont pas admissibles au programme PAM – construction. L'ensemble des études requises avant l'octroi des contrats visant la rédaction des plans et devis ne représente pas des dépenses capitalisables et donc doivent être assumées à 100% par l'arrondissement de Montréal-Nord.

Le processus de demande de prix a été pris en charge par le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) et s'est déroulé du 28 mai au 18 juin 2024 pour une durée totale de vingt-et-un (21) jours. Cinq (5) firmes de services professionnelles ont été sollicitées pour la demande de prix. De ces cinq (5) firmes trois (3) ont déposé une soumission et deux (2) se sont retirées par manque de ressources pour l'exécution du mandat.

Le présent sommaire décisionnel vise l'octroi d'un contrat de services professionnels afin d'élaborer les différentes options d'implantation possibles pour le projet du Complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 - 10345**

Adhérer aux objectifs et aux modalités du Programme aquatique de Montréal, volet construction d'équipements aquatiques intérieures (PAM-volet construction) et accepter l'offre de services du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la gestion et la réalisation du projet de construction du Centre aquatique et sportif de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4).

**DESCRIPTION**

Pour permettre l'éventuel octroi d'un contrat de services professionnels, en respect des normes administratives sur la gestion contractuelle, le SGPI (service exécutant) est responsable de procéder à la demande de prix. Les services attendus par l'adjudicataire représentent une étude et une analyse de 3 options d'implantation selon les critères préétablis par le donneur d'ouvrage. Les résultats de cette étude seront comptabilisés dans un rapport final qui sera remis en fin de mandat.

Le rapport final comprendra les sections suivantes:

- Étude globale du site (selon les restrictions et données du projet);
- Présentation des options;
- Recommandation finale (selon les critères établis);

Pour chaque option, les études et rendus suivants son attendus:

- Volumétrie préliminaire (3D)
- Plan de blocage
- Estimation préliminaire (Globale)
- Impact sur l'échéancier
- Tableau comparatif des superficies
- Validation des prérequis et des critères établis
- Étude réglementaire sommaire (code du bâtiment, règlements zonage et urbanisme, PPU, PIIA, environnement, gestion de l'eau, etc.)
- Avantages et inconvénients (risques et opportunités)
- Recommandations

Les 3 options à l'étude sont les suivantes:

- **Option 1** : Bâtiment optimisé/compact (combinaison de superficie, densité, implantation, éconergétique, etc.)
- **Option 2** : Bâtiment avec lien physique et partage de certains espaces techniques/de services (salles mécaniques, accueil, etc.)
- **Option 3** : Bâtiments totalement indépendants (2 bâtiments sur le site)

## JUSTIFICATION

En conformité avec les attentes du Bureau des projets et programmes d'immobilisation (BPPI), les principales activités de la DAPB - Phase de démarrage sont:

- Définition du projet et de son contenu
- Évaluation des options de réalisation
- Recommandation d'une option
- Élaboration du programme préliminaire
- Identification, description et analyse des options (principaux risques et opportunités, échéancier, estimation des coûts, avantages et inconvénients, etc.)

L'autorisation d'utiliser les sommes provenant de la réserve financière du Complexe sportif et aquatique permettra de réaliser des études requises en lien avec le processus de gestion de projet des grands projets (DAB - Phase de démarrage).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la dépense totale (incidences et contingences incluses) est de 35 413 \$, taxes incluses, soit 32 336,79\$ net de ristournes.

Des contingences ont été incluses à l'estimation afin de pouvoir permettre de répondre aux

imprévus qui pourraient surgir en cours de projet. Des incidences ont également été incluses à l'estimation. Le cas échéant, celles-ci pourront servir à couvrir les coûts engendrés par des services de laboratoire ou autres services qui pourraient être rendus par des tiers en cours de réalisation de la présente étude.

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de - 66 %. L'estimation du mandat a été réalisée sur la base de résultat de soumissions obtenues pour des études comparables par le SGPI.

Le SGPI (service exécutant), responsable de procéder à la demande de prix, a communiqué avec l'adjudicataire afin de confirmer que celui-ci a bien compris le mandat. L'adjudicataire a également confirmé que le montant soumis lui permettra de réaliser tous les services requis pour la réalisation du mandat.

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + incidences) (taxes incluses)	<b>TOTAUX</b> (taxes incluses)
Poirier Fontaine Architectes inc.	25 295 \$	10 118 \$	35 413 \$
Saucier + Perrotte Architectes inc.	61 512 \$	24 605 \$	86 117 \$
ACDF Architecture inc.	199 482 \$	79 793 \$	279 275 \$
Dernière estimation réalisée	74 734 \$	29 894 \$	104 628 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>			- 69 215 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			- 66 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			50 704 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			143 %

La totalité de cette dépense est assumée par l'arrondissement de Montréal-Nord.

Les fonds pour réaliser cette étude sont disponibles dans la *réserve - Complexe aquatique et sportif* du budget de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

La source de financement de la phase 1- volet aquatique du projet de Complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord provient du Programme PAM-Construction qui demande à ce que le bâtiment puisse être réalisé de façon à atteindre tous les prérequis établis par la norme LEED et obtenir minimalement la certification **LEED Canada (v4) de niveau Or** pour les nouveaux bâtiments.

L'octroi du mandat pour la réalisation d'une étude pour évaluer les différentes options d'implantation du projet du Complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord sera effectué en tenant compte du programme Montréal 2030 et en portant une attention particulière sur les éléments suivants:

- Concevoir un bâtiment fonctionnel et des espaces à faible empreinte écologique, carboneutres, innovants et ancrés dans la communauté;
- Proposer un bâtiment ayant une relation cohérente et verte orientée vers la vie des quartiers;
- Respecter les autres recommandations en matière de développement durable;
- Respecter les exigences Leed pour les rénovations majeures des bâtiments existants;
- Développer un bâtiment ouvert et inclusif en respect les principes d'accessibilité universelle et de l'ADS+.

Le projet de complexe aquatique et sportif de l'arrondissement et le présent dossier décisionnel contribuent à l'atteinte des résultats de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

**Priorité #9** | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

**Priorité #18** | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

**Priorité #19** | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

**Priorité #20** | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'une décision favorable à la présente recommandation, des impacts majeurs sont à prévoir dans le cadre du projet:

- Impossibilité de compléter les livrables identifiés et obligatoires du dossier d'approbation de projet (DAP B - phase de démarrage) pour autorisation au CCGPE, puis au CCPE, de passage à la phase suivante du projet (DAP C - phase de planification);
- Démobilisation des ressources centrales affectées au projet;
- Retard très important à prévoir dans l'échéancier du projet.

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour cette étape.

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

PHASES PROJETÉES	DATES
Période de publication demande de prix (SGPI)	28 mai au 18 juin
Octroi du mandat à la firme: Poirier Fontaine Architectes inc.	3 juillet
Création du BC / Adjudication du contrat	10 juillet
Ratification du contrat (CA)	3 septembre
Réalisation du mandat	Juillet à novembre
Remise du rapport final	Novembre 2024

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jessica SANTOS-BOUFFARD, Service de la gestion et planification des immeubles

Yannick TRUDEAU, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Christine LAGADEC, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Erlend LAMBERT, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Jessica SANTOS-BOUFFARD, 17 juin 2024

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GINCE  
Conseiller(-ere) en planification

### ENDOSSÉ PAR

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

Le : 2024-06-12

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1249941001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des sports\_des loisirs et du développement social

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

QUE soit approuvée la convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:40

**Signataire :** Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249941001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin d'offrir un service de qualité, accessible et sécuritaire en tennis à ses citoyens, l'Arrondissement de Montréal-Nord désire continuer le partenariat avec l'organisme reconnu et spécialisé dans le domaine, Tennis Montréal inc. Ce dernier s'engage à offrir des services empreints de respect et d'équité à ses partenaires et à sa clientèle, à encourager les participants dans la pratique du sport, à adopter une attitude sportive exemplaire et à promouvoir une ambiance de partage, de courtoisie et de saines habitudes de vie.

Tennis Montréal Inc. est un organisme partenaire de la Ville de Montréal depuis 1996. Cet organisme possède actuellement le statut d'organisme reconnu en sport régional (cycle 2024-2026) auprès de la Direction des sports, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien en sport régional, afin de proposer une offre de services aux citoyens et citoyennes montréalais de la grande région métropolitaine. En adhérant à la Déclaration sur le sport régional, la Ville de Montréal et l'Arrondissement de Montréal-Nord se sont engagés à reconnaître le sport régional comme faisant partie de leur offre de services. C'est à titre d'organisme reconnu en sport régional et par l'entremise de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'il est recommandé d'octroyer l'accès à des plateaux sportifs gratuitement à l'organisme Tennis Montréal Inc.

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver une convention de partenariat entre Tennis Montréal Inc. et l'Arrondissement de Montréal-Nord. Tous les documents de reddition de comptes et d'admissibilité ont été reçus et jugés conformes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10 238 : Adopter la Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organisme à but non lucratif de Montréal-Nord.

CA23 10 128 (1er mai 2023) : Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. du 1er janvier au 31 décembre 2023.

CE23 0387 (15 mars 2023) : Accorder le statut de reconnaissance à 28 organismes dans le cadre de la nouvelle Politique de reconnaissance et soutien en sport régional pour la période 2024-2026

## **DESCRIPTION**

Le projet de convention avec Tennis Montréal inc. prévoit une offre de services principalement aux jeunes de 6 à 17 ans et aux adultes de l'arrondissement. Une programmation détaillée de cours de tennis est offerte à des groupes en fonction du niveau de jeu. Il s'agit d'une offre de services très accessible assurée par Tennis Montréal sur l'île de Montréal. Ainsi, pour le citoyen, l'offre reçue sera supérieure à ce que l'Arrondissement offrait avant 2022 (entraîneurs certifiés, prêt d'équipement, structure de développement, etc.) et l'inscription sera à faible coût. La Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif de Montréal prévoit le soutien physique, notamment en accès aux plateaux sportifs que peut offrir l'Arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Le partenariat avec Tennis Montréal au cours des dernières années répond à la croissance et la popularité de la demande en cours de tennis sur le territoire nord-montréalais. Les inscriptions au sein de l'arrondissement de Montréal-Nord ne cessent d'augmenter à travers le temps. En effet, nous constatons une augmentation pour la saison d'été de 62 inscriptions (été 2022 : 75 participants, été 2023 : 137 participants), pour la saison d'automne de 88 inscriptions (automne 2022 : 116 participants, automne 2023 : 204 participants). Il s'agit de résultats forts quant au choix du partenariat avec cet organisme. Il va sans dire que ce partenariat permet d'offrir un service de qualité et donne l'opportunité aux jeunes de Montréal-Nord d'évoluer dans une structure de développement structurée, fédérée et reconnue au niveau mondial. Tennis Montréal déploie son offre de services tout au long de l'année par l'entremise des terrains de tennis extérieurs et des gymnases de l'école secondaire Calixa-Lavallée située à Montréal-Nord.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette entente de partenariat sera à coût nul pour l'Arrondissement. Aucun engagement financier de l'arrondissement de Montréal-Nord n'est en cause dans cette entente. En contrepartie, l'Arrondissement fournira les installations et un local de rangement sous forme de prêt nécessaire à la tenue des activités.

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les différentes plates-formes web de l'arrondissement (Montreal.ca et Facebook) et de Tennis Montréal (Réseaux sociaux et site internet) seront utilisées pour rejoindre la clientèle. De plus, de l'affichage pourra être fait à même les terrains de tennis, les autres installations sportives de l'arrondissement et dans le magazine InfoNord.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation souhaitée au Conseil d'Arrondissement du 2 juillet 2024

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Doug Scott LORVIL  
agent(e) de developpement d'activites  
culturelles physiques et sportivess

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-12

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1237177007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024.

QUE soit autorisé le dépôt d'une demandes de subvention au Ministère des transports et de la mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024. ;

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-02-06 09:15

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1237177007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la réception de l'aide financière du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025, soit un montant maximal de 350 000 \$ pour le projet de construction d'une centaine de dos d'âne à travers l'arrondissement, un montant 16 798 \$ pour le projet d'acquisition de quatre radars pédagogiques et approuver les conventions d'aide financière à intervenir.

QUE soit approuvée la réception d'une aide financière d'un montant maximal de 350 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 pour le projet de construction d'une centaine de dos d'âne à travers l'arrondissement;  
QUE soit approuvée la réception d'une aide financière d'un montant de 16 798 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 pour le projet d'acquisition de quatre radars pédagogiques;

QUE soient approuvées les conventions d'aide financière;

ET QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer les conventions d'aide financière.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:47

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1237177007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Cet addenda vise à préciser les montants demandés dans le cadre du programme d'aide du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) qui n'avait pas été précisés dans la résolution initiale. Sachant que l'arrondissement dispose en 2024 d'un budget de 550 000\$ pour déployer toutes mesures d'apaisement sur son territoire, les demandes de subventions ont été déposées en considération de cette disponibilité budgétaire.

Deux demandes ont été déposées pour les montants suivants :

- Permettre la construction de dos d'âne : 503 015 \$ dont 80% du projet sera financé par le ministère des transports et de la mobilité durable (PAFFSR). Ainsi une demande de subvention de 350 000\$ a été déposée.
- Permettre l'acquisition par l'arrondissement d'afficheur pédagogique : 22 995\$ dont 80% du projet sera financé par le ministère des transports et de la mobilité durable (PAFFSR). Ainsi une demande de subvention de 18 396\$ a été déposée.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
conseiller(-ere) en planification

**IDENTIFICATION****Dossier # :1237177007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la réception de l'aide financière du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025, soit un montant maximal de 350 000 \$ pour le projet de construction d'une centaine de dos d'âne à travers l'arrondissement, un montant 16 798 \$ pour le projet d'acquisition de quatre radars pédagogiques et approuver les conventions d'aide financière à intervenir.

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite à l'appel à projet lancé en novembre 2023 par le Ministère du Transport et de la Mobilité durable, l'arrondissement a déposé en janvier 2024 deux (2) demandes d'aide financière aux fonds de la sécurité routière.

Le 10 juin 2024, l'arrondissement a reçu du Ministère des Transports et de la Mobilité durable la lettre accordant une aide financière de 350 000 \$ pour la construction de dos d'âne ainsi qu'une aide financière de 16 798 \$ pour l'acquisition de radars pédagogiques.

L'arrondissement pourra ainsi poursuivre ses efforts en matière d'apaisement de la circulation et assurer la sécurité des déplacements de tous les usagers et usagères sur le territoire de Montréal-Nord.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU  
Cheffe de section

**IDENTIFICATION****Dossier # :1237177007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement Montréal-Nord s'engage, depuis plusieurs années déjà, à être un acteur actif en ce qui a trait à la qualité de vie de ses citoyens. Entre autres, l'arrondissement promeut les saines habitudes de vie à travers le déploiement du réseau de transport actif (amélioration des conditions des piétons, pistes cyclables, voies réservées, etc.) et à l'amélioration de la sécurité des déplacements au sein même de son territoire (abaissement de la vitesse à 30 km/h sur les rues locales, déploiement de mesure d'apaisement de la circulation). De fait, l'arrondissement adhère au plan d'action Vision Zéro et s'engage de manière forte en faveur de la sécurité routière et vise le zéro mort et blessé grave sur ses routes d'ici 2040.

Le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a mis en place un programme d'aide financière (Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière) afin de soutenir ce type d'initiative.

Le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) a pour objectif général de contribuer à améliorer le bilan routier et à venir en aide aux victimes de la route en soutenant financièrement la réalisation de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route.

Le programme vise l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- diminuer les risques de décès et de blessures des usagers du réseau routier, notamment en ce qui concerne les types de clientèles en situation de vulnérabilité, comme les cyclistes, les piétons, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes handicapées;
- accroître la mobilité ou l'autonomie des victimes de la route en soutenant financièrement les projets mis de l'avant par des organismes qui leur viennent en aide;
- encourager la sensibilisation, la concertation et la participation des intervenants

- concernés par les enjeux de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;
- soutenir la recherche et l'expérimentation afin de développer les connaissances et les techniques de pointe en matière de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;
- encourager les meilleures pratiques en matière de sécurité routière, qu'elles privilégient les modes d'intervention ayant déjà démontré leur efficacité ou qu'elles soient innovatrices;
- améliorer la sécurité des usagers de la route près de sites à risque élevé d'accident.

Les modalités de ce programme sont en vigueur depuis le 16 août 2022 et jusqu'au 31 mars 2025. Il s'agit de l'appel à projets pour l'année financière 2023-2024, sur lesquels les organismes admissibles peuvent déposer un projet avant le 15 janvier 2024.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

## DESCRIPTION

Les projets proposés doivent répondre aux objectifs liés à la sécurité routière et être associés aux domaines suivants :

- Sensibilisation, éducation et formation : les projets doivent cibler des clientèles et porter des messages qui visent à modifier les comportements des usagers du réseau routier;
- prévention : ces projets doivent mettre en œuvre des actions qui permettent la diminution des risques d'accident pour des clientèles ciblées. De plus, il doit être démontré que le problème revêt une importance à l'échelle locale, que ce soit en raison de sa fréquence ou de ses conséquences sur la sécurité des usagers du réseau routier;
- recherche et expérimentation : ces projets de recherche et d'étude comparative doivent viser l'acquisition de connaissances relatives à une problématique précise présentant un enjeu de sécurité routière ou d'aide aux victimes de la route;
- **aménagement d'infrastructures** : ces projets doivent viser des infrastructures empruntées par les usagers du réseau routier ainsi que la diminution des risques d'accident pour ces usagers;
- **acquisition ou location d'équipements** : ces projets doivent démontrer le potentiel d'amélioration de la sécurité des usagers du réseau routier, et les dépenses pour la signalisation sont admissibles uniquement si la signalisation est prévue au Tome V – Signalisation routière de la collection Normes – Ouvrages routiers du Ministère.

Il est proposé de déposer 1 (une) demande de subventions dans la catégorie acquisition d'équipements :

- acquisition de 4 (quatre) afficheurs pédagogiques 30 km/h, mobile.

Il est proposé de déposer 1 (une) demande de subventions dans la catégorie aménagement d'infrastructures :

- construction de 150 dos d'âne sur l'ensemble du territoire sur une période de 2 (deux) ans.

Les projets doivent débuter dans un délai de 12 (douze) mois suivant la date figurant sur la lettre d'annonce transmise par le ministre et se terminer au plus tard 2 (deux) ans suivant cette même date.

## JUSTIFICATION

Face à l'augmentation des demandes citoyenne pour apaiser la circulation dans les rues locales, il est proposé de poursuivre le déploiement des mesures visant à réduire les vitesses pratiquées afin de sécuriser les déplacements de tous les usagers.

Pour les projets visant un aménagement d'infrastructures, il est proposé de construire une centaine de dos d'âne supplémentaire pour les deux prochaines années. Ces projets répondent à la fois aux objectifs spécifiques du programme de sécuriser les déplacements des clientèles en situation de vulnérabilités du ministère et permettent de poursuivre la mise en oeuvre du plan de déplacement scolaire de Montréal-Nord qui vise à sécuriser les déplacements aux abords des écoles de son territoire.

Pour les projets d'acquisition, les afficheurs pédagogiques contribueront à sensibiliser les automobilistes à la vitesse pratiquée et ainsi à apaiser la circulation sur les rues de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière demandée représente 80 % des dépenses admissibles pour un maximum de 350 000\$ par demande déposée.

### **MONTRÉAL 2030**

Ces projets permettront de contribuer à la mise en oeuvre du plan d'action vision zéro.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécurisation des déplacements sur le territoire.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En contrepartie de l'aide financière, le ministère veut être invité « à toutes les activités de communication et de relation publique organisées en lien avec le projet » et que nous nous engageons à « faire connaître la contribution financière du ministère, notamment en apposant la signature gouvernementale sur tous les outils de communication conformément aux exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec».

La présente décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2024 : dépôt de la demande de subvention.

Printemps 2024 : acquisition du matériel.

Été 2024 : déploiement sur le territoire.

Automne 2024 : appel d'offre pour construction

Printemps 2025 : construction des dos d'âne.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
Cheffe de section, mobilité

**ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2023-10-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1243573013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Circolo Ricreativo Sannicandrese inc. pour soutenir le financement du pique-nique offert au membres du club de l'âge d'or, prévu le 7 juillet 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club Circolo Ricreativo Sannicandrese inc. pour soutenir le financement du pique-nique offert au membres du club de l'âge d'or, prévu le 7 juillet 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:26

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1243573013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Circolo Ricreativo Sannicandrese inc. pour soutenir le financement du pique-nique offert au membres du club de l'âge d'or, prévu le 7 juillet 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

## CONTENU

### CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

### DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Circolo Ricreativo Sannicandrese inc. pour soutenir le financement du pique-nique offert au membres du club de l'âge d'or, qui se tiendra le 7 juillet 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

### JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.  
Fournisseur : 146913

### MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2024-06-21

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1243573012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc. pour soutenir leur mission auprès des jeunes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc. pour soutenir leur mission auprès des jeunes de l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:26

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243573012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc. pour soutenir leur mission auprès des jeunes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Centre des Jeunes l'Escale est un organisme qui oeuvre à Montréal-Nord et qui a pour mission de favoriser l'empowerment et l'autonomie chez les jeunes nord-montréalais de 15 à 25 ans, en offrant un service d'écoute et un accompagnement psychosocial. L'Escale a pour objectifs principaux d'aider les jeunes de Montréal-nord à développer leurs compétences afin de favoriser leur insertion sociale, scolaire, éducative et professionnelle. L'Escale offre aux jeunes des services d'écoute, de soutien, de pré-employabilité et d'accompagnement, et ce à travers des projets structurés, axés sur la prévention, l'accompagnement et la résolution des problèmes auxquels ils sont confrontés, tel que le décrochage scolaire, le chômage, la toxicomanie, la délinquance, et autres facteurs de risque. Nous transformons ces derniers en facteurs de protection.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300\$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc. pour soutenir leur mission auprès des jeunes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur : 114604

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2024-06-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1243573014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2024" qui aura lieu le 28 septembre 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à la Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2024" qui aura lieu le 28 septembre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:19

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243573014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2024" qui aura lieu le 28 septembre 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****Foire santé 2024:**

Dans le cadre de cette activité, les objectifs suivants sont poursuivis :

- Dépister certaines maladies chroniques insoupçonnées telles que le diabète, le glaucome, l'hypertension artérielle;
- Promouvoir les saines habitudes de vie par le biais d'une alimentation équilibrée, de l'exercice physique, d'une bonne hygiène dentaire et de la protection contre les maladies transmises sexuellement;
- Axer l'intervention sur la prévention des maladies chroniques et être en mesure de les orienter vers les cliniques appropriées ;
- Expliquer à la population les moyens à prendre pour se tenir en santé.

Pour ce faire, la Foire santé regroupera plusieurs kiosques sur différents thèmes :

- Santé des femmes, des hommes, des adolescents, et des aînés
- Anémie falciforme
- Santé bucco-dentaire
- Soins des yeux
- Santé sexuelle
- Santé mentale
- Nutrition
- Dépistage d'hypertension artérielle et diabète

**JUSTIFICATION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière 5000\$ à la Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2024" qui aura lieu le 28 septembre 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 5000 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur : 241112

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des

Le : 2024-06-25

services administratifs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1243573015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie sans Frontières pour le financement des activités de la Fête des Mères et Pères qui a eu lieu le 15 juin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie sans Frontières pour le financement des activités de la Fête des Mères et Pères qui a eu lieu le 15 juin 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:21

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1243573015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie sans Frontières pour le financement des activités de la Fête des Mères et Pères qui a eu lieu le 15 juin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

## CONTENU

### CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Il est recommandé d'entériner une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie sans Frontières pour le financement des activités de la Fête des Mères et Pères qui a eu lieu le 15 juin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

### JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 250 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.  
Saint-Michel Vie Sans Frontières  
Fournisseur : 327583

### MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossiers aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2024-06-25

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1248109003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à LK industries inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 700 480,25 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de la toiture de l'aréna Rolland et autoriser une dépense de 306 086 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 70 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 076 566,25 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1147 / 6 soumissionnaires

QUE soit adjugé à LK industries inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 700 480,25 \$, taxes incluses, le contrat 1147 pour la réfection de la toiture de l'aréna Rolland;

QUE soit autorisée une dépense de 306 086 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 70 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 2 076 566,25 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:09

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248109003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à LK industries inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 700 480,25 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de la toiture de l'aréna Rolland et autoriser une dépense de 306 086 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 70 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 076 566,25 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1147 / 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration et maintien d'actif, l'arrondissement de Montréal-Nord veut procéder à la réfection de la toiture de la toiture de l'aréna Rolland, situer au 12000 boulevard Rolland, Montréal-Nord, Qc. , H1G 3W1. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation de ces travaux. Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 22 mai au 26 juin 2024 pour une durée totale de trente-cinq (35) jours. Sur les sept (7) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se trouve en pièce jointe, six (6) ont déposé une soumission et un (1) s'est désisté.

Quatre (4) addenda ont été émis du 28 mai au 13 juin inclusivement, l'émission du dernier addenda a été fait dix (10) jours avant l'ouverture publique des soumissions. Ces addenda avaient pour but de clarifier certaines informations, répondre aux questions des soumissionnaires et d'ajouter des informations aux plans et devis.

La publication de ces addendas a prolongé sur la date de dépôt des soumissions de sept (7) jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC 1631404 - Adjuger à Cimaise inc. au montant maximum de 178 657,50\$ taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie, contrat 1138

**DESCRIPTION**

La réfection de la toiture de l'aréna Rolland représente notamment :

- Réfection de deux bassins de toiture : 2320 mètres carré;

- Travaux en mécanique pour la gestion des eaux de pluies, règlement 20-030 ;

Des contingences de 18% sont prévues au contrat pour faire face aux imprévus de chantier.

Il est à noter que la surveillance partielle des travaux sera assurée par Cimaise inc. architecture, et une surveillance totale d'un laboratoire spécialisé sera assurée durant les travaux.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement de Montréal Nord ne possède pas les ressources pour réaliser les travaux de cette envergure.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, ils affirment avoir procédé à l'analyse des soumissions reçues le 26 juin 2024. Leur analyse démontre que LK industries inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Nous recommandons l'octroi du contrat à LK industries inc.

Les prix des six (6) soumissions reçues sont divergents, mais la moyenne des soumissions conformes à seulement 17% plus basse d'écart avec l'estimation des professionnels. Par contre l'écart entre la plus basse soumission et le budget alloué (2.3M\$) au projet au PDI est 9,7% plus basse. Pour ces raisons, l'octroi du contrat à LK industries inc. est recommandé.

Les six (6) soumissions reçues ont été analysées, six (6) soumissions sont conformes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses incidentes au montant total de 2 076 566,25 \$ taxes incluses comprennent les dépenses supplémentaires possibles liées à un laboratoire de surveillance spécialisé durant les travaux.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (INCIDENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
LK industries inc.	1 700 480,25\$	n/a	1 700 480,25\$
Les couvertures St-Léonard	1 722 325,50\$	n/a	1 722 325,50\$
Pentagone	1 746 470,25\$	n/a	1 746 470,25\$
Les Toitures Léon Inc.	1 976 995,13\$	n/a	1 976 995,13\$
Perreault	1 877 426,78\$	n/a	1 877 426,78\$
Couverture Montréal-Nord Ltée	2 172 998,76\$	n/a	2 172 998,76\$
<b>Dernière estimation réalisée par CGA</b>	<b>\$</b>	<b>n/a</b>	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			1 866 116,11\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			<b>9.7%</b>

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	472 518,50\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]	28%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	-552 075,75\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	-24%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	21 845,25\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	1.3%

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 2 076 566,25 \$ taxes incluses taxes incluses, et se répartit de la façon suivante :

- 1 700 480,25 taxes incluses contrat de réfection ;
- 306 086,00 \$ taxes incluses pour les contingences ;
- 70 000 \$ taxes incluses pour les incidences (laboratoire)

La dépense sera financée de la façon suivante ;

Un montant de 1 685 651.25\$ taxes incluses par les règlements d'emprunt "RGCA22-10-0005 et RGCA24-10-0005 - programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels", prévus au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement;

L'autre montant, soit 390 915,00\$ taxes incluses, par le surplus de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Nil

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux de réfection doivent avoir lieu le plus rapidement possible en période estivale pour s'assurer que les travaux soient réalisés avant la période hivernale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et divers intervenants les dates importantes et interventions liées à l'avancement des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

<b>PHASES PROJÉTÉES</b>	<b>DATES</b>
-------------------------	--------------

Adjudication du contrat (CA)	CA juillet 2024
Début des travaux	Août 2024
Fin des travaux - prise de possession	Fin octobre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Plus bas soumissionnaire est conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires est en pièce jointe.

La recommandation des professionnels responsables d'analyser les soumissions reçues est en pièce jointe.

Des clauses pour la prévention de la fraude et de manœuvres dolosives sont incluses au Règlement de gestion contractuelle de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte le Règlement de gestion contractuelle.

La compagnie et ses administrateurs ne sont pas inscrits comme des personnes devant être déclarées non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuel.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment et de la RENA.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit: LK industries inc.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles THIVIERGE  
Architecte

**ENDOSSÉ PAR**

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

Le : 2024-06-26

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques



**Dossier # : 1247606017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2024.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 mai 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:24

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247606017

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 10 141 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2024.

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2024-06-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1247606018**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2024.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:23

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247606018

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 10 142 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2024.

**DESCRIPTION**

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 mai 2024 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2024-06-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1247987010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2023 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

Il est recommandé :  
QUE soit déposé le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2023 »;

ET QUE ledit rapport soit diffusé sur le site Internet de l'Arrondissement.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:23

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247987010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2023 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément aux dispositions de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal et à la Loi 122, lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue en juin, la mairesse de l'Arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'Arrondissement et, le cas échéant, du rapport du Vérificateur général ainsi que de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'Arrondissement y sont mentionnés. Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'Arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10 207 - Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2022 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

**DESCRIPTION**

Le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2023 » est porté à l'attention des membres du conseil d'arrondissement. Une copie de ce rapport est jointe à ce sommaire.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le rapport sera publié sur le site Internet de l'Arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire-rechercheur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement

Le : 2024-05-17

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1241689002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler la résolution CA24 10 145 relativement à une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

QUE soit annulée la résolution CA24 10 145 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juin 2024 relativement à une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:58

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1241689002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler la résolution CA24 10 145 relativement à une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement a reçu une correspondance de l'organisme la Fédération de la région des Pouilles du Québec mentionnant qu'il ne souhaite finalement pas présenter de demande de reconnaissance. Nous demandons donc l'annulation de la résolution CA24 10 145 relativement à une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024), adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juin 2024.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord  
Claudel TOUSSAINT, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 18 juin 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
secrtaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1241689002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location du terrain de soccer synthétique au parc Ottawa et cela pour la période estivale du 8 mai au 29 septembre 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'organisme, la Fédération de la région des Pouilles du Québec, veut offrir des activités de soccer à l'intention des adultes au terrain synthétique du parc Ottawa, pour la session estivale 2024. L'organisme regroupe des personnes qui sont originaires de la région Puglia en Italie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La Fédération de la région des Pouilles du Québec, n'est pas un organisme reconnu en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance des OBNL et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord. Il doit soumettre, à l'Arrondissement, l'ensemble des documents requis à cet effet, pour analyse et évaluation. S'il est reconnu, l'organisme aura un accès gratuit aux installations de l'Arrondissement, durant toute la durée de sa reconnaissance. En attendant, afin de lui permettre de poursuivre ses activités, il est recommandé d'autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024), pour l'utilisation du terrain synthétique au parc Ottawa et cela pour la période estivale du 8 mai au 29 septembre 2024. Les périodes d'utilisation requises sont: mercredis, de 20h30 à 22h30, du 8 mai au 25 septembre 2024; les dimanches, de 10h à 12h30, du 12 mai au 29 septembre 2024.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement autorise une dérogation à la tarification de 100% pour la réservation estivale du terrain synthétique au parc Ottawa. La valeur de cette gratuité est de 4 849.31 \$ sans taxes (5 575.50\$ avec taxes). L'horaire d'utilisation est le suivant:

- Mercredis: 2h pour 21 semaines = 42 heures \* 59 \$ = 2 478.00\$
- Dimanches : 2h30 pour 21 semaines = 52.5 heures \* 59 \$ = 3 097.50\$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia VALASTRO  
agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement

Le : 2024-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

ClaudeL TOUSSAINT

Directeur



Dossier # : 1249880003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le règlement hors Cour au montant de 288 983,25 \$ en capital, intérêts et frais du recours judiciaire intenté par 2862-5622 Québec inc. contre la Ville en lien avec la réclamation du solde contractuel et des frais de prolongation du chantier liés au contrat pour les travaux de réaménagement du parc Sabrevois et le chalet de services et autoriser la cheffe de la Division litige contractuel, du Service des Affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors Cour.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par 2862-5622 QUÉBEC INC., en lien avec la réclamation du solde contractuel et des frais de prolongation du chantier liés au contrat pour les travaux de réaménagement du parc Sabrevois et le chalet de services, situés dans l'arrondissement de Montréal-Nord, par le paiement à son ordre de la somme de **288 983,25 \$ taxes incluses**, en capital, intérêts et frais- CSM 500-17-120935-229;
2. d'autoriser la cheffe de division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement à l'amiable ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO Le 2024-06-28 13:17

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249880003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le règlement hors Cour au montant de 288 983,25 \$ en capital, intérêts et frais du recours judiciaire intenté par 2862-5622 Québec inc. contre la Ville en lien avec la réclamation du solde contractuel et des frais de prolongation du chantier liés au contrat pour les travaux de réaménagement du parc Sabrevois et le chalet de services et autoriser la cheffe de la Division litige contractuel, du Service des Affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors Cour.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 30 janvier 2019, la Ville de Montréal (la « **Ville** ») a publié l'appel d'offres n°1022 pour les travaux de réaménagement du parc Sabrevois et le chalet de services, situés dans l'arrondissement de Montréal-Nord (le « **Projet** »).

Le Projet consistait principalement en :

- a) La démolition de deux (2) bâtiments de services existants;
- b) La construction d'un nouveau chalet de services;
- c) La construction d'une aire de jeux d'eau; et
- d) La construction d'une nouvelle aire de jeux (parc).

Le 8 avril 2019, le contrat du Projet a été octroyé à l'entreprise 862-5622 Québec inc., exerçant sous le nom de Groupe St-Lambert (« **GSL** »), pour un montant total de 1 356 705,76 \$, taxes incluses. (1 180 000,66 \$ avant taxes) (le « **Contrat** »).

Selon les termes du Contrat, le Projet devait être réalisé dans un délai de 130 jours, soit du 17 juin au 24 octobre 2019. Cependant, le Projet a accusé un retard de 329 jours, dont la Ville a imputé 180 jours à la responsabilité de GSL. Par conséquent, une pénalité de retard a été appliquée conformément à l'article 5.1.14.3 b) du Cahier des clauses administratives générales, s'élevant à 0,1 % de la valeur du contrat avant taxes, soit à 1180 \$ par jour de retard, pour un total de 212 400 \$. Ainsi, les deux derniers décomptes reflétant un solde contractuel pour les travaux réalisés par GSL n'ont pas été payés, la retenue contractuelle de 10% au montant de 116 000 \$ n'étant plus suffisante pour couvrir la pénalité de retard. La Ville a donc opéré une compensation contractuelle. De son côté, GSL imputait tout retard à la Ville.

Le ou vers le 5 mai 2022, GSL a intenté un recours contre la Ville, réclamant le solde contractuel impayé, des frais de prolongation du chantier et des frais de financement au taux de 6 % par année, pour un montant total de 684 614,83 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle, à compter du 27 octobre 2020 pour le solde contractuel et à compter du 10 février 2021 pour les frais de prolongation, plus les frais de justice et les frais d'expertise.

Sans compter les frais et les intérêts, en date du 5 mai 2022, la réclamation de GSL se ventilait comme suit :

1. Solde contractuel impayé	320 250,89 \$
2. Réclamation pour frais de prolongation	304 991,78 \$
3. Frais de financement en date du 2 mai 2022 (6 % par année depuis le 1er octobre 2020)	59 372, 16 \$

La Ville a contesté cette réclamation.

Numéro de Cour : 500-17-120935-229

Numéro Juridox : 22-001082

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

### **DESCRIPTION**

Autoriser le règlement hors Cour au montant de 288 983,25 \$ en capital, intérêts et frais du recours judiciaire intenté par 2862-5622 QUÉBEC INC. contre la Ville en lien avec la réclamation du solde contractuel et des frais de prolongation du chantier liés au contrat pour les travaux de réaménagement du parc Sabrevois et le chalet de services.

### **JUSTIFICATION**

Le 18 octobre 2022, dans le cadre de l'instance judiciaire, la Cour supérieure a ordonné aux parties de procéder à une expertise commune relativement aux délais et à leurs conséquences sur le Projet.

En mars 2023, les parties ont retenu les services des experts de la firme FTI Consulting Canada ULC faisant affaire au Québec sous le nom de FTI Conseil Canada (« FTI »).

FTI a identifié un retard total de 329 jours causé par les divers événements au cours de l'exécution du Projet et a conclu que GSL était responsable de 53 jours de retard dans l'exécution des travaux, tandis que la Ville en était responsable de 82 jours. Les 197 jours de retard restants ont été considérés par FTI comme étant excusables.

Par conséquent, GSL a ajusté sa réclamation à 82 jours de frais de prolongation, ce qui l'a amenée à réclamer un montant de 117 578,21 \$ plus taxes (135 185,55 \$ taxes incluses). De son côté, la Ville devait réduire la pénalité à 53 jours de retard, ramenant ainsi le montant de la pénalité à 62 540 \$.

À la suite de ces ajustements, en date du 10 mai 2024, les montants en litige se détaillaient comme suit :

1. Solde contractuel impayé	320 250,89 \$ (- 62 540 \$)
2. Réclamation pour frais de prolongation	135 185,55 \$ <hr/> Sous-total : 392 896,44 \$ (taxes incluses) (333 577,80\$ + taxes)
3. Frais de financement en date du 27 mai 2024 (6 % par année depuis le 1er octobre 2020)	73 113,69 \$  <b>466 010,13 \$ (sans compter les frais et indemnités additionnelles)</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>	

Considérant les conclusions du rapport d'expertise de FTI, avec lesquels la Ville n'est pas nécessairement d'accord, mais dont la contestation à la cour sera plus difficile considérant qu'il s'agit d'une expertise commune imposée par le tribunal et considérant l'analyse du bien-fondé de la réclamation de GSL, nous recommandons un règlement à l'amiable de la réclamation de GSL, par le paiement à son ordre de la somme de 251 344,42 \$, majorée de taxes applicables (**288 983,25 \$ taxes incluses**).

Des retranchements suivants sont donc recommandés :

**1. Pour le solde contractuel : 211 304,14 \$ plus taxes au lieu du montant réclamé de 278 539,56 \$ plus taxes**

Les vérifications effectuées nous mènent à conclure que le solde contractuel est de 211 304,14 \$ plus taxes et non 278 539,56 \$ plus taxes.

**2. Pour la réclamation des frais de prolongation : 101 580,28 \$ au lieu de 135 185,55 \$**

Compte tenu des conclusions de l'expert commun, la Ville paie les frais de prolongation de 82 jours. GSL réclame un montant quotidien qui n'est pas conforme à ce qui est prévu au contrat. La Ville accepte donc de payer un montant de 1180\$ par jour de retard, conformément au Cahier des clauses administratives générales..

**3. Frais de financement en date du 27 mai 2024 de 73 113,69 \$ (6 % par année depuis le 1er octobre 2020)**

Puisque le contrat ne prévoit pas d'intérêts sur les sommes retenues, il est recommandé de ne pas offrir de paiement pour ce poste de réclamation.

La somme du règlement recommandé de 288 983,25 \$ taxes incluses s détaille donc comme suit:

1. Solde contractuel impayé	242 946,94 \$ (- 62 540,00) \$
2. Réclamation pour frais de prolongation	101 580,28 \$

<p>3. Frais de financement en date du 10 mai 2024 (6 % par année depuis le 1er octobre 2020)</p> <p><b>GRAND TOTAL :</b></p>	<p>0 \$</p> <p><b>288 983,25 \$</b> (en capital, intérêts et frais, toutes taxes incluses)</p>
--	--

Il est également recommandé d'autoriser la cheffe de division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement à l'amiable.

Si le règlement proposé est autorisé par la Ville, cela mettra un terme au dossier judiciaire et à la réclamation de GSL pour le solde contractuel impayé, les frais de prolongation du chantier et les frais de financement au taux de 6 % par année, pour un montant total de 477 916,65 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, ainsi que les frais de justice, y compris les frais d'expertise.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention.  
Imputation : Arrondissement

#### **MONTRÉAL 2030**

*Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030. Voir pièce jointe.*

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Division des relations de presse.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna KIRIANOVA  
avocat(e) 1

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-05

Victoria TCHISTIAKOVA  
avocat(e) 1

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Isabelle BUREAU  
Directrice des Affaires civiles et avocate en  
chef adjointe par intérim

**Approuvé le :** 2024-06-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur du Service des affaires juridiques  
et avocat en chef de la Ville

**Approuvé le :** 2024-06-26



**Dossier # : 1243573011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 250 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 10e tournoi de golf qui aura lieu le 21 août 2024, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année 2024.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 250 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 10e tournoi de golf qui aura lieu le 21 août 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1243573011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 250 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 10e tournoi de golf qui aura lieu le 21 août 2024, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10237: Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 8e tournoi de golf qui aura lieu le 28 septembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 250 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 10e tournoi de golf qui aura lieu le 21 août 2024, et ce, à même le budget de représentation des élus.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 250 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.  
Fournisseur: 129165.

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-18

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1249516007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et la réalisation des travaux associés à la correction du raccordement d'égout inversé à l'adresse 11956 avenue Matte dans le cadre du contrat de réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis en 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

QUE soit offert au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés à la correction du raccordement d'égout inversé à l'adresse 11956 avenue Matte dans le cadre du contrat de réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis en 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:13

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249516007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et la réalisation des travaux associés à la correction du raccordement d'égout inversé à l'adresse 11956 avenue Matte dans le cadre du contrat de réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis en 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

**CONTENU****CONTEXTE**

Les interventions de correction des raccordement croisés permettent de diminuer le déversement d'eaux domestiques vers les rivières par l'entremise du réseau d'égouts pluvial et ainsi améliorer la qualité de l'eau en berge. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. Les travaux visent la correction du raccordement inversé d'un bâtiment situé au 11956 avenue Matte et seront réalisés dans le cadre du contrat de réaménagement de l'avenue Matte en 2025. Ce raccordement a été confirmé dans la compagne de dépiستage de 2001.

Le présent sommaire vise à offrir au Service de l'eau, soit à la Direction De La Gestion Des Actifs (DGA) , en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par l'arrondissement de Montréal- Nord (Division des études techniques), la conception et la réalisation des travaux de correction du raccordement inversé de l'adresse 11956, avenue Matte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Les services pour lesquels l'arrondissement demande une prise en charge sont les suivants :

- La conception par l'équipe interne des plans et devis pour le RI inclus dans les travaux civils;
- Lancement de l'appel d'offres;
- Préparation des différents sommaires décisionnels pour respecter le processus mis en place par la DGA dans la prise en charge de ce type de dossier (conformément à l'article 85);

- Octroi du contrat de construction;
- Gestion et réalisation des travaux;
- Communications sur demande avec la DGA concernant l'avancement des travaux;
- Coordination des expertises municipales et externes requises. L'arrondissement s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services.

## **JUSTIFICATION**

Dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-Est et suite à la volonté de l'arrondissement de Montréal-Nord d'investir dans des interventions locales d'amélioration urbaine du quartier, le réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis s'inscrit comme une réalisation de premier plan au sein de l'arrondissement afin de répondre aux objectifs d'amélioration de l'espace public. Ce projet vise à consolider la vie de quartier en favorisant la convivialité de la rue et en renouvelant le caractère urbain de ce secteur.

Ce dossier est prioritaire pour l'arrondissement compte tenu du risque pour la santé publique et de l'importance de rendre les réseaux pluviaux et d'égouts sanitaires conformes.

L'arrondissement ne peut pas intervenir sur ces actifs sans délégation par la DGA. Les travaux requis ont été établis conjointement par l'arrondissement et la DGA.

Le réaménagement de l'avenue Matte doit se faire en 2025, et il est nécessaire de corriger le raccordement croisé en même temps.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'estimation des coûts est jointe dans la pièce confidentielle.

La DGA assumera les coûts des travaux pour la correction du raccordement inversé, incluant les coûts de contingences et incidences qui découlent de ces travaux.

Les coûts des travaux concernés par cette offre de prise en charge, seront assumés à 100 % par la DGA.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où la demande visée par le présent sommaire n'est pas autorisée, l'Arrondissement ne pourra pas octroyer de contrat pour le projet de réaménagement de la rue.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier. À l'étape de réalisation, un plan de communication sera préparé par l'Arrondissement pour annoncer les travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Autorisation de lancer l'appel d'offres pour les travaux : novembre 2024

Lancement de l'appel d'offres des travaux : novembre-décembre 2024  
Octroi du contrat des travaux : février 2025  
Période des travaux : printemps-été 2025 à fin automne 2025

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Noureddine HANOUIZ, Service de l'eau  
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 20 juin 2024  
Salima AOUF, 18 juin 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed BARECHE  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-18

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1247040003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

Il est recommandé :

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:38

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247040003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance du 13 mai 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec.

Cette modification vise à permettre la construction d'un projet mixte (résidentiel et commercial) à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire. Le site, d'une superficie totale d'environ 8746 mètres carrés, est actuellement occupé par une partie de l'aire de stationnement de la Place Bourassa.

Conformément à l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre 19.1), le conseil d'arrondissement doit, dans les 90 jours, assurer la concordance de la réglementation d'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1247040001 – 13 mai 2024 – Adopter, sans changement, un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec.

**DESCRIPTION**

Le projet vise à créer la zone C9-856 à même une partie de la zone C9-811. Les usages et les normes d'implantation autorisés dans la zone C9-811 sont reconduits pour la nouvelle zone C9-856, à l'exception des paramètres de densité suivants :

- Nombre d'étages minimum : 2;
- Coefficient d'occupation du sol minimum : 0,30;
- Taux d'implantation minimum : 30%.

Les modifications visent uniquement à assurer la concordance de la réglementation

d'urbanisme au Plan d'urbanisme modifié. Ainsi, l'adoption d'un projet particulier pourrait être nécessaire afin de permettre la réalisation du projet de construction résidentielle et commerciale envisagée par le propriétaire du site.

Le présent projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

## **JUSTIFICATION**

Considérant que le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été modifié pour intégrer de nouveaux paramètres de densité sur une partie du lot 1 990 029 située à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue de Charleroi;  
Considérant que la réglementation locale doit être ajustée afin de respecter les nouveaux paramètres fixés par le Plan d'urbanisme;

Considérant les projets structurants de mobilité prévus ou annoncés dans le secteur visé;

Considérant que le projet est localisé dans un secteur voué à une transformation et à une intensification des activités;

Considérant que le site est actuellement occupé par un espace de stationnement propice à une requalification;

Considérant que l'ajout de la composante résidentielle pourrait contribuer au soutien du développement commercial et des projets de transports collectifs et actifs à venir;

Considérant que la proposition vise la création de milieux de vie complets;

Il est justifié que soient adoptées les modifications au Règlement de zonage R.R. 1562 afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Projet contribuant à la diversification et la densification d'un secteur à proximité de trois importants projets de mobilité, soit le Métrobus Henri-Bourassa, le Réseau express vélo du boulevard Lacordaire et le Projet structurant de l'Est.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation publique sera tenue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

2 juillet 2024 – Avis de motion et adoption du projet de règlement

Juillet 2024 – Consultation publique

3 septembre 2024 – Adoption du règlement

Septembre – Octobre 2024 – Analyse de conformité et entrée en vigueur

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anick LAFOREST  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-06-07

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1247987011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines, les contrats et autorisations de dépenses.

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines et les contrats et autorisations de dépenses.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 10:01

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247987011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines, les contrats et autorisations de dépenses.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juin 2024, un avis de motion a été donné relativement à l'adoption du Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines, les contrats et autorisations de dépenses. Également, lors de cette même séance, le projet de Règlement a été présenté et déposé.

Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Conformément à la Loi, il y a lieu de procéder à l'adoption du Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines, les contrats et autorisations de dépenses.

Suite à l'adoption, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247987011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines, les contrats et autorisations de dépenses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite procéder à des modifications du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RGCA05-10-0006) portant notamment sur le volet des contrats et autorisations de dépenses ainsi que sur la délégation de négociation en matière de ressources humaines. La modification sur la délégation en matière de ressources humaines s'appuie sur l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qui mentionne que le conseil d'arrondissement négocie et agréé certaines stipulations des conventions collectives portant sur les matières énumérées dans son article.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Au niveau de la modification concernant les autorisations de dépenses des fonctionnaires, force est de constater que certains employés qui n'occupent pas de fonctions identifiées en niveau 1, 2 ou 3 à l'annexe 1 du règlement, doivent également effectuer des dépenses dans le cadre de leurs fonctions. Les contremaîtres et régisseurs ne font pas partie des fonctionnaires autorisés à dépenser alors que les opérations qu'ils supervisent requièrent une telle délégation dans un but d'efficacité organisationnelle. L'arrondissement souhaite que ceux-ci puissent avoir une autorisation de dépenses d'un montant de moins de 2 500 \$, taxes incluses, dans le cadre de leurs opérations. Par ailleurs, les seuils d'octroi de contrats et de dépenses ont été revu de la manière suivante:

Niveau 1=	Directeur d'arrondissement	Seuil des appels d'offres et moins
Niveau 2 =	Directeurs de direction	25 000\$ et moins
Niveau 3 =	Tous les chefs de division	5 000\$ et moins
	Tous les chefs de section	5 000\$ et moins
	Secrétaire d'arrondissement	5 000\$ et moins
Niveau 4 =	Contremaîtres et régisseurs	2 500\$ et moins

Pour la modification concernant la délégation de négociation en matière de ressources humaines, l'arrondissement demande que le directeur d'arrondissement, les directeurs de direction ainsi que le chef de division des ressources humaines de l'arrondissement soient désignés pour négocier les conditions de travail énumérées à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, avec les représentants des différents syndicats présents dans l'arrondissement, le tout conformément au mandat déterminé par le conseil d'arrondissement. De plus, ceux-ci peuvent s'adjoindre des personnes ressources requises afin de mener à bien cette opération. Ces conditions de travail portent sur les matières suivantes :

1. les libérations syndicales aux fins locales, à l'exclusion du quantum;
2. l'affichage syndical;
3. l'information à transmettre au syndicat;
4. le comité de relations professionnelles ou de relations de travail;
5. sous réserve des règles établies par le Conseil de la Ville, le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre à l'intérieur de l'arrondissement;
6. les congés divers sans traitement, à l'exclusion des congés parentaux;
7. la formation, le perfectionnement et les changements technologiques;
8. le travail supplémentaire, à l'exclusion de la rémunération;
9. les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail;
10. les vacances annuelles, à l'exclusion du quantum et de la rémunération;
11. les congés fériés et mobiles, à l'exclusion du quantum et de la rémunération;
12. les droits acquis;
13. les modalités relatives au stationnement, à l'exclusion des frais;
14. le travail à forfait;
15. les statuts non régis par la convention collective, notamment ceux des stagiaires, des étudiants et des bénévoles;
16. les mesures disciplinaires;
17. les comités locaux de santé et sécurité au travail.

Cette délégation vise à permettre des discussions efficaces et constructives entre les représentants de l'arrondissement et ceux du syndicat, dans le but de parvenir à un accord équitable et bénéfique pour toutes les parties concernées. En approuvant cette délégation, le conseil de l'arrondissement reconnaît l'importance de maintenir des relations de travail harmonieuses et de garantir des conditions de travail satisfaisantes pour les employés, tout en assurant la bonne gestion des services publics offerts à la population de Montréal-Nord.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications au Règlement RGCA05-10-0006 visent les articles 1, 3, 14, le CHAPITRE VI - AUTRES DÉLÉGATIONS ainsi que l'annexe 1.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La juridiction locale ne prévoit que la négociation des clauses normatives, donc il n'y a pas d'impact financier.

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 3 juin 2024

Adoption : 2 juillet 2024

Promulgation et entrée en vigueur : dans la semaine suivant le conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 23 mai 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire-rechercheur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-05-15

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1248303001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage, pour le 10802, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage pour le 10802, avenue Pelletier;

QUE cette autorisation soit conforme aux plans d'architecture préparés par Architecture Inform inc. datés du 16 mai 2024;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de transformation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient exécutés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de trois (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis;

ET QUE cette autorisation soit appliquée sur le lot 1 846 706 du cadastre du Québec.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO Le 2024-06-20 09:33

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248303001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage, pour le 10802, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 2 février 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage pour le 10802, avenue Pelletier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La présente demande vise donc à permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage pour le 10802, avenue Pelletier.

L'architecture proposée est contemporaine et sobre. Le revêtement métallique proposé permet de bien distinguer le nouvel étage de celui existant. Les pentes de toits proposées s'harmonisent avec celles existantes sur le tronçon de rue. Les interventions contemporaines contribuent à conserver et de mettre en valeur des caractéristiques architecturales du bâtiment. Sur le tronçon de rue visé par la demande, se trouvent majoritairement des bâtiments d'un ou deux étages.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**JUSTIFICATION**

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10802, avenue Pelletier, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre l'ajout d'un deuxième étage;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Les membres du CCU, lors de la séance du 4 juin 2024, ont recommandé favorablement la présente demande avec les conditions suivantes :

- Que les travaux de construction débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient exécutés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

#### **MONTRÉAL 2030**

S.O.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-06-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1248311003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de deux bacs semi-enfouis pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton sur l'avenue du Parc-Georges pour le bâtiment sis au 3500, boulevard Henri-Bourassa et 11055, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente sur le domaine public de deux bacs semi-enfouis pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton, d'un maximum de 11,02 m<sup>2</sup>, localisés à un minimum de 1,69 mètre du dos du trottoir sur une partie du lot 1 174 535 du cadastre du Québec, pour le bâtiment situé au 3500, boulevard Henri-Bourassa et 11055, avenue du Parc-Georges;

ET QU'un loyer pour l'occupation permanente du domaine public soit établi selon le tarif prévu au règlement de tarification en vigueur.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:32

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248311003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de deux bacs semi-enfouis pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton sur l'avenue du Parc-Georges pour le bâtiment sis au 3500, boulevard Henri-Bourassa et 11055, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée pour le bâtiment sis au 3500, boulevard Henri-Bourassa Est et 11055, avenue du Parc-Georges, afin de permettre l'empiètement de deux bacs semi-enterrés pour des matières résiduelles (recyclage) et d'une dalle de béton. Ce bâtiment de 141 logements fait front au boulevard Henri-Bourassa Est, à l'avenue du Parc-Georges et à l'avenue de Cobourg.

Afin de régler le problème de gestion des matières résiduelles (GMS) par la diminution du nombre de bacs roulants, le propriétaire a déposé le 26 septembre 2023 une demande d'occupation permanente du domaine public pour l'empiètement partiel de trois bacs semi-enterrés pour le recyclage, les déchets et le compost. Le certificat d'autorisation 3001611413-23 a été délivré pour permettre l'installation de ces trois bacs en marge avant comme suite à l'adoption de la résolution CA23 10 368.

Il a été rapidement constaté par le propriétaire que les trois bacs semi-enterrés existants étaient insuffisants. Il a donc déposé une nouvelle demande d'occupation permanente du domaine public pour l'ajout de deux bacs semi-enterrés vis-à-vis les trois bacs semi-enterrés existants et le prolongement de la dalle de béton. L'ajout de ces deux bacs semi-enterrés réglera le problème de gestion des bacs roulant en les retirant dans leur totalité. La capacité totale pour les déchets sera de 10 000 litres, de 10 000 litres pour les matières recyclables et finalement de 1300 litres pour les matières compostables.

L'empiètement sur le domaine public peut être autorisé en vertu de l'article 37 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10 368 – 4 décembre 2023 – Permettre l'empiètement partiel de trois bacs semi-enterrés pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton sur l'avenue du Parc-Georges.

**DESCRIPTION**

Comme suite à la décision, l'occupation permanente du domaine public par un empiètement

de deux bacs semi-enterrés et d'une dalle de béton, d'un maximum de 11,02 m<sup>2</sup>, localisés à un minimum de 1,69 mètre du dos du trottoir sur le lot 1 174 535 du cadastre du Québec (sur l'avenue du Parc-Georges) sera autorisée.

## **JUSTIFICATION**

Considérant qu'une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée pour le 3500, boulevard Henri-Bourassa Est et 11055, avenue du Parc-Georges, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public ayant pour but de permettre l'empiètement de deux bacs semi-enterrés pour des matières résiduelles sur le lot 1 174 535 du cadastre du Québec;

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu concernant la sécurité du public ou avec les équipements mécaniques de voirie;

Considérant que l'implantation a été validée par la Division voirie et aqueduc de l'arrondissement;

Considérant que la demande est conforme au Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande d'accorder la demande d'occupation permanente du domaine public tel qu'illustré sur le certificat de localisation portant le numéro de dossier 039-22 et daté du 1<sup>er</sup> mai 2024.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des frais annuels seront exigés pour l'occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 17 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

## **MONTRÉAL 2030**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sergio CAMPOS  
Conseiller en Aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-06-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1249941002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant l'installation d'un bâtiment temporaire d'entreposage au parc Saint-Laurent dans le cadre du projet concerté "Une escale au coeur du hood" des organismes Le Centre des jeunes l'Escale et Nos jeunes à coeur.

QUE soit édictée, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance autorisant l'occupation périodique afin d'autoriser une occupation du domaine public sans requérir l'obtention d'une autorisation spécifique pour l'implantation d'un bâtiment temporaire d'entreposage au parc Saint Laurent dans le cadre du projet concerté "Une escale au coeur du hood" des organismes Le Centre des jeunes l'Escale et Nos jeunes à coeur;

ET QUE cette autorisation soit soumise aux exigences suivantes :

- L'occupation est octroyée pour une durée maximale de 5 mois;
- L'autorisation peut être renouvelée avant l'échéance;
- Le site doit être maintenu en bon état, et ce, en tout temps;
- Cette autorisation permet l'implantation de la structure telle que convenue avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO Le 2024-06-20 09:41

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249941002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant l'installation d'un bâtiment temporaire d'entreposage au parc Saint-Laurent dans le cadre du projet concerté "Une escale au coeur du hood" des organismes Le Centre des jeunes l'Escale et Nos jeunes à coeur.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le projet concerté par les organismes le Centre des jeunes l'Escale et Nos jeunes à coeur vise à fournir un accompagnement psychosocial et un service d'écoute aux jeunes nord montréalais et aux familles dans une ambiance récréative, sportive et éducative afin de leur permettre de surmonter leurs défis, de prévenir les problèmes de santé mentale et de travailler à leur bien-être. Les organismes souhaitent installer un conteneur temporaire pour l'entreposage des équipements utilisés dans le cadre de leur projet pour l'été 2024. Notons que le projet est actuellement appuyé financièrement par l'Arrondissement de Montréal-Nord par le biais du Programme d'animation dans les parcs et répond aux objectifs de celui-ci.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le conteneur sera implanté de façon à protéger les surfaces naturelles et pour une période de la mi-juin à la fin-octobre. L'espace utilisé sera remis dans les conditions initiales par l'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

Ce soutien permet de répondre aux objectifs du projet dans la mesure où l'Arrondissement ne possède aucun local pour l'entreposage de courte durée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion) tout en réduisant les émissions de GES.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Doug Scott LORVIL  
agent(e) de développement d'activités  
culturelles physiques et sportivess

**ENDOSSÉ PAR**

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

Le : 2024-06-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

**J rome VAILLANCOURT**  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1247177004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser dans le cadre des travaux de pavage de la chaussée prévus sur le boulevard Henri-Bourassa entre la rue Garon et le boulevard Léger et sur le boulevard Léger entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Ste-Gertrude, un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement 1500 sur l'ordre général, et ce, pour la durée des travaux soit du 19 août 2024 au 30 septembre 2024.

QUE soit autorisé, dans le cadre des travaux de pavage de la chaussée prévus sur le boulevard Henri-Bourassa entre la rue Garon et le boulevard Léger et sur le boulevard Léger entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Sainte-Gertrude, un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement 1500 sur l'ordre général, et ce, pour la durée des travaux soit du 19 août 2024 au 30 septembre 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:46

**Signataire :** Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247177004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser dans le cadre des travaux de pavage de la chaussée prévus sur le boulevard Henri-Bourassa entre la rue Garon et le boulevard Léger et sur le boulevard Léger entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Ste-Gertrude, un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement 1500 sur l'ordre général, et ce, pour la durée des travaux soit du 19 août 2024 au 30 septembre 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux prévus pour les travaux de PCPR sur le boulevard Henri-Bourassa entre Garon et Léger et sur le boulevard Léger entre Henri-Bourassa et Ste-Gertrude, il est demandé au Conseil d'arrondissement d'émettre une résolution visant à permettre un dépassement des heures prévues à l'article 37 RM1500 sur l'ordre général, pour la durée des travaux sur ces boulevards entre le 19 août 2024 et le 30 septembre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD # 127231001 : Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-trembles, (PCPR et PRPCPR 2024). Dépense totale de 9 964 058,86 \$ (contrat: 8 742 681,21 \$ + contingences: 874 268,12 \$ + incidences: 347 109,53 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 509804 - 6 soumissionnaires

**DESCRIPTION**

Dans le cadre des travaux de pavage sur le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Léger, octroyé par le ville de Montréal, l'entrepreneur demande de prévoir la réalisation de travaux de nuit pour ne pas perturber la circulation dans ce secteur, travaux qui seront effectués de soir ou de nuit au besoin. L'Entrepreneur doit respecter les exigences présentées au devis technique du Cahier des charges.

La résolution permettrait, sur le boulevard Henri-Bourassa (entre la rue Garon et le boulevard Léger) et sur le boulevard Léger (entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Sainte-Gertrude), d'effectuer les travaux de soir et de nuit, au lieu de 21 h tel qu'actuellement énoncé à l'article 37. Ce dernier se lit actuellement comme suit :

*ARTICLE 37. Travaux bruyant*

*Entre 21 heures et 7 heures, il est défendu d'exécuter ou de faire exécuter des travaux*

*susceptibles de faire du bruit dans les endroits situés à moins de cent cinquante-trois (153) mètres (cinq cents (500) pieds d'une maison habitée.*

*Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux employés municipaux ni aux personnes qui exécutent des travaux d'utilité publique reconnus urgents.*

La résolution serait valide du 19 août 2024 au 30 septembre 2024.

## JUSTIFICATION

L'entrepreneur comprend qu'il devra travailler aux abords d'un secteur résidentiel, ainsi il mettra en place les dispositions/équipes nécessaires pour accélérer les travaux tout en minimisant les bruits de chantier (sons blancs de recul, éviter le claquement des bennes, aviser les équipes de ne pas faire de bruits excessifs au chantier avec l'équipement/véhicules/discussions, entre autres).

Toutefois, il s'agit de la façon la plus rapide d'effectuer les travaux sans engendrer des problématiques de sécurité des déplacements pour l'ensemble des usagers.

- Achalandage accru de voitures en tout temps dans la journée (en tout temps, pas seulement en heure de pointe AM/PM) pour accéder au **Pont Pie-IX**;
- Géométrie complexe de l'intersection Léger/Henri-Bourassa;
- **Selon les informations fournies dans la réunion de coordination**, des travaux de trottoirs sont à faire au **mois d'août**, ce qui contraint le PCPR à débiter **après la rentrée des classes**. Toutefois, il y a présence de l'école Calixa-Lavallé, école Sainte-Colette, école Sainte-Gertrude, et de l'école d'hôtellerie Calixa-Lavallée dans la zone de travaux. **Des travaux de jours seraient une nuisance pour les transports et la sécurité des usagers**;
- **Route de camionnage en tout temps pour Henri-Bourassa et Léger**, soit les 2 axes est-ouest principaux dans l'est de l'île. De nuit, l'impact sur ce réseau sera allégé (diminution de débit de camions de nuit);
- Circuits d'autobus STM, de nuit, moins impactant que ceux de jour pour les fermetures complètes d'une direction à la fois.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

## MONTRÉAL 2030

S.O.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les résidents du boulevard Léger situés entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Ste-Gertrude pourraient être affectés par les nuisances liés aux travaux de planage.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des actions de communication devront par conséquent être prévues par l'entrepreneur avec le soutien du chargé de projet de la ville de Montréal.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée des travaux est prévue du 26 août au 17 septembre.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
Cheffe de section, mobilité

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-17

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1241689003**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des sports\_des loisirs et du développement social

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 26 septembre 2024 dans le cadre d'une soirée organisée par la Fondation Beaulieu-Blondin.

QUE soit autorisée une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du Parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 26 septembre 2024 dans le cadre d'une soirée organisée par la Fondation Beaulieu-Blondin.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:19

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1241689003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 26 septembre 2024 dans le cadre d'une soirée organisée par la Fondation Beaulieu-Blondin.

**CONTENU****CONTEXTE**

La fondation Beaulieu-Blondin a pour mission de favoriser le développement des jeunes de Montréal-Nord et leur intégration dans la société ainsi que d'apporter un soutien ponctuel aux familles dans le besoin. La fondation désire organiser une soirée le jeudi 26 septembre 2024, de 14h à 22h au pavillon du parc Henri-Bourassa. L'Arrondissement souhaite soutenir cet événement en permettant à la fondation d'utiliser gratuitement cette installation, compte tenu de mission première de cet organisme qui consiste à aider les jeunes de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 23 10294 Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA23-10-0001 (exercice financier 2023) pour la location des salles 2A et 2B au pavillon du parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 7 novembre 2023 dans le cadre d'une soirée vin et fromage de la Fondation Beaulieu-Blondin.

**DESCRIPTION**

Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 (exercice financier 2024), en offrant gratuitement l'accès aux salles 2A et 2B du pavillon du parc Henri-Bourassa, situé au 6100 rue Pascal, en date du jeudi 26 septembre de 14h à 22h, lors d'une soirée organisée par la Fondation Beaulieu-Blondin.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dérogation à la tarification équivaut approximativement à un montant de 1 735,50 \$, soit :

- 1 360 \$ pour la location des salles 2A et 2B (680\$/salle) de 14h00 à 22h00 (8 heures);

- 195,50\$ \$ équivalant à huit heures et demie (8,50 heures), pour la présence d'un surveillant d'installation Sports et Loisirs;
- 180 \$ équivalant à trois heures (3 heures), pour la présence d'un préposé aux travaux et à l'entretien.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia VALASTRO  
agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

### **ENDOSSÉ PAR**

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement

Le : 2024-06-26

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1248361005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Lourdes Djana Bourdeau à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Lourdes Djana Bourdeau, matricule 100311407, à titre d'agent technique en ingénierie municipale, (emploi 789310, poste 30110), groupe de traitement 12-011, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:22

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248361005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Lourdes Djana Bourdeau à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU****CONTEXTE**

En prévision du création du poste d'agent technique en ingénierie municipale, un processus de dotation a été réalisé et l'affichage : MN-24-VPERM-789310-30110 destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal et candidats externes a été publié en mai 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par la Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection des membres suivants: Mme Louise Morin, conseillère en acquisition de talents à la Division - Dotation des emplois techniques et M. Alex Lallier-Carbonneau, chef de la Division des études techniques. C'est la candidature de Mme Lourdes Djana Bourdeau qui a été retenue pour occuper le poste d'agent technique en ingénierie municipale.

En vertu de ce qui précède, ayant réussi toutes les étapes du processus de sélection, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Mme Lourdes Djana Bourdeau (100311407), à titre d'agent technique en ingénierie municipale (emploi : 789310, poste :30110), groupe de traitement : 12-011, échelle salariale entre 63 029\$ et 81 434\$. à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, après la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**JUSTIFICATION**

Le salaire annuel est de Mme Lourdes Djana Bourdeau est de 65 860 \$ et est établi conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale 2024 selon la convention collective en vigueur ; entre 63 029\$ et 81 434\$.

- Poste permanent : Agent technique en ingénierie municipale (emploi : 789310, poste 30110), groupe de traitement : 12-011.

- La dépense prévue pour cette période soit du 13 juillet au 31 décembre 2024 (référence budgétaire no : 295313 ), est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
agent technique en ingénierie	789310	868,00	36,14	31 400 \$	900 \$	32 300 \$	9 000 \$	41 300 \$

La dépense sera financée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## MONTRÉAL 2030

Sans objet

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Carmela GENTILE, Montréal-Nord

Lecture :

Carmela GENTILE, 10 juin 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-05

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1248361004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Nouredine Terraz à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommé M. Nouredine Terraz, matricule 100070520, à titre d'agent technique en ingénierie municipale, (emploi 789310, poste 95728), groupe de traitement 12-011, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:24

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248361004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Nouredine Terraz à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU****CONTEXTE**

En prévision du création du poste d'agent technique en ingénierie municipale, un processus de dotation a été réalisé et l'affichage : MN-24-VPERM-789310-95728 destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal et candidats externes a été publié en février 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par la Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection des membres suivants: Mme Louise Morin , conseillère en acquisition de talents à la Division - Dotation des emplois techniques, professionnels et métiers de la Direction - Attraction et acquisition des talents de la Ville de Montréal, Nasser Awad Shkemy, chef de la Division de voirie, Alex Lallier-Carbonneau, chef de la Division des études techniques. C'est la candidature de M. Nouredine Terraz qui a été retenue pour occuper le poste d'agent technique en ingénierie municipale.

En vertu de ce qui précède, ayant réussi toutes les étapes du processus de sélection, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M. Nouredine Terraz (100070520), à titre d'agent technique en ingénierie municipale (emploi : 789310, poste : 95728), groupe de traitement : 12-011, échelle salariale entre 63 029\$ et 81 434\$ à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, la période d'essai sera suivie conformément aux conditions de la convention collective des cols blancs en vigueur, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**JUSTIFICATION**

Le salaire annuel est de M. Nouredine Terraz est de - \$ et est établi conformément à la

convention collective des cols blancs municipaux de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale 2024 selon la convention collective en vigueur ; entre 63 029\$ et 81 434\$.

- Poste permanent : Agent technique en ingénierie municipale (emploi : 789310, poste 95728), groupe de traitement : 12-011.

- La dépense prévue pour cette période soit du 13 juillet au 31 décembre 2024 (référence budgétaire no 353382), est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
agent technique en ingénierie	789310	868,00	44,52	38 600 \$	1 200 \$	39 800 \$	11 100 \$	50 900 \$

La dépense sera financée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Carmela GENTILE, Montréal-Nord  
Jennifer MC CAUGHAN, Montréal-Nord

Lecture :

Jennifer MC CAUGHAN, 13 juin 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-05

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1246577006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Hakim Haddad, au poste d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommé M. Hakim Haddad, matricule 100150071, (emploi 755610, poste 83822), groupe de traitement 12-009, au poste d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-28 13:25

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246577006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Hakim Haddad, au poste d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler le poste permanent d'inspecteur en horticulture et arboriculture (emploi : 755610, poste : 83822), qui sera vacant suite au départ permanent de madame Karine Guerard (matricule 100045450).

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-24-VPERM-755610-83822 a été publié à l'interne comme à l'externe, conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMP).

M. Hakim Haddad (matricule : 100150071 ) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La nomination de M. Hakim Haddad (matricule : 100150071) est octroyée en conformité avec la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMP) et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols blancs de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M. Hakim Haddad (matricule : 100150071), dans la fonction d'inspecteur en horticulture et arboriculture (emploi : 755610, poste : 83822), groupe de traitement 12-009, échelle salariale 2024 : 54 885 \$ à 72031 \$, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, en période d'essai de six (6) mois, en vu d'un statut permanence à cet emploi, et ce, à compter du 13 juillet 2024.

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le numéro de référence budgétaire : 353794

La dépense prévue pour cette période, soit du 13 juillet au 31 décembre 2024, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Inspecteur horticulture	755610	843,00	33,18	28 000 \$	800 \$	28 800 \$	8 000 \$	36 800 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 13 juin 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Beatrice NZONGO  
secrtaire d'unite administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-12

Cyril BAUDIN  
chef(fe) de division - voirie et parcs en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1245863003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Claire-Acélie Sénat, à titre de cheffe de section de la culture, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée Mme Claire-Acélie Sénat, matricule 100190413, à titre de cheffe de section de la culture, (emploi 221560, poste 93240), groupe de traitement FM06, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245863003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Claire-Acélie Sénat, à titre de cheffe de section de la culture, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Montréal-Nord, les divisions des bibliothèques et de la culture ont été fusionnées pour créer la division de la culture et des bibliothèques où une section culture a été créée.

À titre de gestionnaire d'une équipe composée de 8 personnes dont les activités consistent à planifier, organiser, coordonner et contrôler l'offre de services culturels, la personne occupant le poste de cheffe de section de la culture participe à l'élaboration des politiques de gestion de la division de la culture et des bibliothèques. En support à la cheffe de division, elle dirige les projets spécifiques qui lui sont confiés et en assure la mise en œuvre. Plus spécifiquement :

- Planification, direction, coordination, évaluation et contrôle des différentes activités reliées à l'administration des divers programmes culturels;
- Participation à l'identification des enjeux locaux, à la détermination des priorités et à l'élaboration des objectifs en matière de culture et participation à la définition des orientations en matière de culture et à l'implantation des meilleures pratiques;
- Assurance de la qualité des services et des relations qu'entretient le personnel avec le public, les organismes de l'arrondissement et le personnel des autres services et règle les cas litigieux;
- Négociation des protocoles d'entente de portée locale avec les associations ou organismes ainsi qu'avec les représentants des services centraux et leur administration pour les aspects relevant de sa section afin de représenter les aspects reliés à l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

## DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation, MN-24-CONC-221560-93240 effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : madame Dominique Riberdy, cheffe de division de la culture et des bibliothèques à l'arrondissement de Montréal-Nord, monsieur Thierry Robert, chef de division de la culture et des bibliothèques à l'arrondissement de St-Léonard et madame Emmanuelle Pocreau, spécialiste en acquisition de talents à la Direction de la dotation et diversité en emploi, a retenu la candidature de madame Claire-Acélie Sénat. En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de madame Claire-Acélie Sénat, matricule 100190413, à titre de cheffe de section de la culture (emploi : 221560 - poste : 93240), groupe de traitement : FM06, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024 en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

## JUSTIFICATION

Après plus de douze mois à assurer l'intérim du poste, madame Claire-Acélie Sénat a réussi l'entrevue d'embauche et démontré la maîtrise des compétences de gestion attendues dans le cadre de ses fonctions.

Le salaire annuel de Mme Sénat est établi conformément à la Politique de rémunération et aux Conditions et avantages des cadres en vigueur.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le numéro de référence budgétaire : 386570

La dépense prévue pour cette période, soit du 13 juillet au 31 décembre 2024, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
<b>Chef de section culture</b>	221560	942,00	57,82	54 500 \$	1 700 \$	56 200 \$	14 400 \$	70 600 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

## MONTRÉAL 2030

Sans objet

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Carmela GENTILE, Montréal-Nord

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique RIBERDY  
Cheffe de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2024-06-15

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1246577004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Derek Mackenzie à titre d'élagueur à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 juillet 2024.

QUE soit titularisé M. Derek Mackenzie, matricule 100036270, à titre d'élagueur, (emploi 601480, poste 94919), groupe de traitement 14-0013, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 juillet 2024;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246577004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Derek Mackenzie à titre d'élagueur à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 juillet 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente d'Élagueur (emploi : 601480, poste : 94919), à la Division des parcs de la Direction des travaux publics. M. Derek Mackenzie, (matricule : 100036270 ) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi. M. Derek Mackenzie, a déjà cumulé plus de 720 heures dans cette fonction au cours des trente-six (36) derniers mois selon l'article 4.05 d.) de la convention collective.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La titularisation de M. Derek Mackenzie (matricule : 100036270) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la titularisation de M. Derek Mackenzie (matricule : 100036270 ), à titre d'Élagueur (emploi : 61480, poste : 94919), groupe de traitement 14-0013, taux horaire 2024 de 36,11 \$, à la Division des Parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 juillet 2024..

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Référence budgétaire no: 264446

La dépense prévue pour cette période, soit du 13 juillet au 31 décembre 2024, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Élagueur	601480	892,00	36,11	32 200 \$	500 \$	32 700 \$	10 000 \$	42 700 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 3 juin 2024

---

Beatrice NZONGO  
secrtaire d'unit administrative

Cyril BAUDIN  
chef(fe) de division - voirie et parcs en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1246577003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste de préposé aux travaux et entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition d'un poste d'élagueur, (emploi 601480), groupe de traitement 14-013, à la suite du départ à la retraite d'un employé.

QUE soit autorisée la création d'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition d'un poste d'élagueur, (emploi 601480), groupe de traitement 14-013, à la suite du départ à la retraite d'un employé;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:48

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246577003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste de préposé aux travaux et entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition d'un poste d'élagueur, (emploi 601480), groupe de traitement 14-013, à la suite du départ à la retraite d'un employé.

**CONTENU****CONTEXTE**

Autoriser la création d'un poste de préposé aux travaux et entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024.

Monsieur Daniel Garon (matricule : 144523999), occupant la fonction d'élagueur (emploi : 601480, poste : 94918) a quitté à la retraite le 24 avril 2024. En vertu de l'article 4.05 a) de la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), la division des parcs procède à une substitution de la fonction.

Ce poste d'élagueur (emploi : 601480, poste : 94918), groupe de traitement 14-013, taux horaire de 36,11\$ sera aboli en contrepartie de la création d'un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720), groupe de traitement 14-003, taux horaire de 30,25\$, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics. Et ce, afin de s'assurer d'une meilleure utilisation de nos ressources humaines en place.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé :

QUE soit autorisée la création d'un poste de préposé aux travaux et entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024 ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Numéro de référence budgétaire :

Préposé aux travaux généraux et à l'entretien (emploi 611720)

La dépense prévue pour cette période, soit du 6 juillet au 31 décembre 2024, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Préposé aux travaux et à l'entretien	611720	903,00	30,25	27 300 \$	500 \$	27 800 \$	8 400 \$	36 200 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

### **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 13 juin 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Beatrice NZONGO  
secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-05-22

Cyril BAUDIN  
chef(fe) de division - voirie et parcs en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1246577005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création de deux postes permanents de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B, (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition de deux postes permanents d'opérateur d'appareils motorisés C, (emploi 600810), groupe de traitement 14-010.

QUE soit autorisée la création de deux postes permanents de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B, (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition de deux postes permanents d'opérateur d'appareils motorisés C, (emploi 600810), groupe de traitement 14-010;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-20 09:55

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246577005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création de deux postes permanents de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B, (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition de deux postes permanents d'opérateur d'appareils motorisés C, (emploi 600810), groupe de traitement 14-010.

**CONTENU****CONTEXTE**

Autoriser la création de deux postes permanents de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B, (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024.

La création de ces deux postes permanents de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130), groupe de traitement 14-010, taux horaire : 34,22\$, permettra à la division des parcs de titulariser M. Alain Lavoie (matricule : 145399999) et monsieur Réal Brousseau (matricule : 143365999), à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi: 601130) à la Division des parcs de la Direction des travaux publics.

M. Alain Lavoie (matricule 145399999) et M. Réal Brousseau (matricule : 143365999), employés col bleu permanents, occupant auparavant la fonction d'opérateur d'appareils motorisés C (emploi : 600810), ont travaillé plus de 1080 heures dans la fonction supérieure de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130). En vertu de l'article 3.03 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), ils doivent être titularisés dans la fonction chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130), à la Division des parcs de la Direction des travaux publics.

En contrepartie, la Division des parcs abolit les deux postes d'opérateur d'appareils motorisés C (emploi : 600810), qu'occupaient les deux employés (postes : 77642 et 94903), groupe de traitement : 14-010, taux horaire : 33,65\$).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé :

QUE soit autorisée la création de deux postes permanents de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B, (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024 ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera financée par l'abolition des deux postes d'opérateur d'appareil motorisé "c" (emploi-600810), référence budgétaire #264440 et le manque à gagner, par le solde disponible provenant de la conversion d'un poste d'élagueur en préposé aux travaux et à l'entretien, référence budgétaire # 264446.

La dépense prévue pour cette période, soit du 6 juillet au 31 décembre 2024, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Chauffeur opérateur d'appareil motorisé "b"	601130	1 804,00	34,23	61 800 \$	800 \$	62 600 \$	19 200 \$	81 800 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

## MONTREAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 13 juin 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Beatrice NZONGO  
secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-12

Cyril BAUDIN  
chef(fe) de division - voirie et parcs en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics